



ONTARIO
SECURITIES
COMMISSION

Pour les exercices se terminant en

2021-2023

Plan d'activités de la CVMO

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	3
Contexte	
Vision, mandat et objectifs	
ENVIRONNEMENT	6
Analyse et répercussions	
Réglementation des valeurs mobilières	
Comités consultatifs de la CVMO	
GOVERNANCE	16
La Commission	
ACTIVITÉS	19
Organisation, structure et ressources nécessaires pour atteindre les objectifs	
ORIENTATION STRATÉGIQUE	25
Énoncé de priorités de la CVMO	
Programmes et activités actuels et futurs	
RISQUES	37
Principaux risques et stratégies d'atténuation	
RESSOURCES HUMAINES	42
Plan relatif aux ressources humaines	
COMMUNICATIONS	44
Plan de communication et d'affaires publiques	
PARAMÈTRES DE MESURE	46
Mesure du rendement	
Engagement en matière de service	
BUDGET	51
Résumé financier	

SOMMAIRE

Planification des activités

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO » ou la « Commission ») a établi son plan d'activités 2021-2023 (le « plan ») conformément à la *Directive concernant les organismes et les nominations* du gouvernement de l'Ontario et en accord avec **la vision, le mandat et les objectifs** de la Commission.

Ce plan tient compte des efforts continus de modernisation de la CVMO et de soutien de la capacité de la CVMO à suivre l'évolution des marchés financiers et les plans gouvernementaux, y compris le *Plan en cinq points – Donner confiance dans les marchés et les services financiers* décrit dans le budget de l'Ontario d'avril 2019, « *Protéger l'essentiel* ».

Le travail de la CVMO est devenu plus complexe, comporte plusieurs aspects et s'exerce sur plusieurs territoires de compétence. La CVMO se voit confier des responsabilités et une surveillance accrues en plus de répondre continuellement aux nouveaux risques opérationnels et défis réglementaires associés aux secteurs et aux technologies émergents.

Ce contexte est énoncé dans la première partie du plan qui donne un aperçu de **l'environnement** dans lequel la CVMO exerce ses activités en fournissant une analyse qui décrit le cadre de réglementation des valeurs mobilières et les comités **tiers** soutenant la haute direction et le personnel de la CVMO.

En complément de l'aperçu de l'environnement, la section suivante présente un résumé de la structure de **gouvernance** de la CVMO, y compris le cadre ainsi que le rôle et les responsabilités des membres de la Commission.

Ensemble, ces deux sections établissent le

contexte de réglementation dans lequel la CVMO mène ses activités.

Le plan comporte aussi une section sur les **activités**, y compris un exposé sur les **ressources nécessaires pour atteindre les objectifs**, qui décrit la nouvelle structure de gestion récemment annoncée qui sera mise en place pour moderniser et soutenir la capacité de la CVMO à atteindre ses objectifs, à remplir son mandat et à gérer sa liste de priorités en constante évolution.

La section **Orientation stratégique** repose sur l'énoncé de priorités pour l'exercice 2019-2020 de la CVMO, qui énonce les quatre objectifs stratégiques. Cette section donne un aperçu **des programmes et des activités actuels et futurs**, y compris les initiatives avec des **tiers**, en plus de fournir des détails sur les mesures proposées pour la mise en œuvre des objectifs et les résultats prévus.

La section **Risques** présente un exposé sur les éléments clés de la démarche axée sur les risques de la CVMO et fournit des détails sur les 10 principaux risques actuels, y compris des exemples des mesures d'atténuation mises en place.

Les divers plans, objectifs et stratégies de ressources humaines et de communication sont décrits dans les sections intitulées **Plan de ressources humaines** et **Plan des communications et des affaires publiques**.

La section **Paramètres de mesure** aborde la démarche de la CVMO en matière de **mesure du rendement et de production de rapports** et fournit un résumé des paramètres de l'engagement de la CVMO en matière de service.

La section intitulée **Budget et résumé financier** expose brièvement les produits, les charges, l'excédent/le déficit et les prévisions sur trois ans.

Les renseignements sur la CVMO inclus dans le plan d'activités représentent l'organisme au 1^{er} mars 2020.

Incidence de la COVID-19

Au moment de la rédaction du présent plan d'activités, la pandémie mondiale de COVID-19 continuait d'évoluer et nous n'en connaissons pas encore la pleine incidence sur le plan humain et économique.

L'environnement sans précédent actuel

attribuable à la pandémie de COVID-19 pose d'importants défis aux intervenants et a entraîné une incertitude considérable au sein de l'économie et sur les marchés financiers.

La CVMO reste déterminée à exécuter ses tâches fondamentales de réglementation, mais demeure également souple dans sa réponse aux défis que pose la COVID-19, compte tenu de l'environnement et de la conjoncture des marchés sans précédent. Par conséquent, la CVMO prévoit de rajuster et de réorganiser ses priorités tout au long de l'exercice afin de tenir compte des changements découlant des répercussions de la pandémie de COVID-19.

INTRODUCTION

Contexte

La Commission est un organisme de réglementation du gouvernement de l'Ontario qui fonctionne selon le principe de recouvrement des coûts. La CVMO doit, en vertu de la *Directive concernant les organismes et les nominations* (qui est la principale directive gouvernementale en matière de gouvernance et de reddition de comptes), fournir chaque année un plan d'activités pluriannuel au ministre des Finances. Ce plan d'activités énonce la principale stratégie de la CVMO pour les années 2020-2021 à 2022-2023, y compris les initiatives menées au cours de la prochaine année afin de mettre en œuvre cette stratégie.

La CVMO assume l'entière responsabilité de l'administration efficace de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario (Loi) ainsi que de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de l'Ontario (ensemble les « lois »). Même si la CVMO supervise la réglementation des valeurs mobilières en Ontario, les marchés financiers du Canada sont très intégrés. Par conséquent, une grande partie des activités de la CVMO sont souvent menées en coordination avec celles des autres organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, principalement par l'entremise des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). La coordination avec les ACVM permet de réduire la complexité de la réglementation à laquelle les participants au marché font face.

Puisque les activités, l'influence et l'évolution des services financiers en général et des marchés des valeurs mobilières en particulier ont une portée de plus en plus mondiale, les changements qui surviennent à l'extérieur du Canada ont également une incidence sur les activités opérationnelles de la CVMO ainsi que sur sa capacité de réaliser son mandat.

Le résumé financier que contient le présent plan a donné un aperçu des coûts et des produits prévus pour les trois prochaines

années. D'autres aspects de ce plan portent sur les initiatives de la période en cours. La planification des activités n'est pas un exercice discret ponctuel. Il faut prévoir que divers aspects en seront modifiés en fonction de questions émergentes et de l'évolution de la conjoncture des marchés, bien que nous ne prévoyions pas apporter de changements importants à nos objectifs stratégiques, nos valeurs et la nature de l'ensemble de nos activités.

Principale loi habilitante – *Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario*

La CVMO relève du ministre des Finances qui, à son tour, est responsable devant l'Assemblée législative de la réalisation du mandat de la Commission et de sa conformité aux politiques gouvernementales et qui est tenu de rendre compte des affaires de la Commission devant l'Assemblée législative.

La CVMO remet chaque année les rapports suivants au ministre :

- des états financiers vérifiés,
- un plan d'activité pluriannuel;
- l'énoncé des priorités annuel (ÉP);
- un bilan de l'énoncé des priorités (un rapport d'étape par rapport à l'ÉP de l'exercice précédent);
- un rapport annuel.

De plus, le ministère est tenu informé des questions opérationnelles dans le cadre de réunions régulièrement planifiées sur les travaux en cours.

La CVMO est tenue d'affirmer ou de conclure un nouveau protocole d'entente avec le nouveau ministre des Finances dans les six mois suivant la nomination du ministre. Le nouveau protocole d'entente a été achevé en décembre 2019.

INTRODUCTION

Vision, mandat et objectifs

Notre vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Notre mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, de favoriser des marchés financiers justes et efficaces et la confiance à l'égard de ces marchés ainsi que de contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

Nos objectifs organisationnels

FAVORISER

la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario parmi les participants au marché et les investisseurs.

RÉDUIRE

le fardeau réglementaire

Améliorer l'accès des entreprises et des fournisseurs de services financiers aux marchés financiers de l'Ontario.

FACILITER

l'innovation financière

Créer un environnement qui favorise l'élaboration de modèles d'affaires financiers innovants.

Renforcer notre base organisationnelle

Gens

Technologie

Information

Mandat et principes directeurs

Conformément à la Loi, la CVMO a pour mandat de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, de favoriser des marchés financiers justes et efficaces et la confiance à l'égard de ces marchés ainsi que de contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique. Les principaux moyens de réaliser ce mandat sont les suivants :

- établir/définir des exigences de divulgation en temps opportun de renseignements exacts qui s'avèrent nécessaires pour permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées;
- mettre l'accent sur la réduction du fardeau réglementaire inutile pour les participants au marché tout en préservant la protection des investisseurs;
- établir des restrictions à l'égard des pratiques et procédures frauduleuses et déloyales du marché;
- créer des structures de marché équitables, efficaces et transparentes;
- établir des exigences pour veiller à ce que soient maintenues des normes d'aptitude et de conduite professionnelles élevées pour les participants au marché;
- administrer de manière opportune, ouverte et efficiente les activités d'application de la loi, de conformité et d'arbitrage;
- la délégation contrôlée d'un pouvoir spécifique de supervision aux organismes d'autoréglementation (OAR) (sous réserve d'une supervision appropriée de la CVMO);
- harmoniser et coordonner de manière responsable des pratiques de réglementation avec les autres territoires de compétence (p. ex., par l'entremise des ACVM), les chefs d'organismes et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV).

La CVMO s'est engagée à favoriser la confiance à l'égard des marchés financiers de l'Ontario, à appuyer un milieu propice à l'offre concurrentielle de capitaux, à rationaliser la réglementation en mettant un accent accru sur la réduction du fardeau réglementaire et à maintenir la position du secteur des services financiers de l'Ontario en tant que chef de file mondial et important contributeur à l'économie de la province.

Les principaux thèmes de l'énoncé de priorités de la CVMO, qui appuient les priorités du gouvernement de l'Ontario pour rendre l'Ontario « ouvert aux affaires » et « bâtir des organismes de réglementation plus efficaces », mettent l'accent sur l'atteinte des objectifs énoncés dans le budget de l'Ontario d'avril 2019 « Protéger l'essentiel » (plan en cinq points).

La CVMO continuera de chercher des façons de rendre son interface plus facile à utiliser pour les participants au marché et d'en alléger le coût. Les efforts visant à rationaliser la réglementation, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à réduire le fardeau réglementaire devraient avoir une incidence importante sur la réduction des coûts de conformité, y compris pour les entreprises novatrices et en démarrage.

Au fur et à mesure que ces modifications sont apportées, les particuliers et les entreprises réglementés par la CVMO peuvent s'attendre à constater une amélioration des niveaux de service, une réduction du double emploi et une adaptation accrue de la démarche de réglementation.

Réponse aux attentes énoncées dans la lettre de mandat de l'organisme

La CVMO continuera de travailler en étroite collaboration avec le ministère des Finances en vertu de la lettre de mandat que le ministre des Finances a adressée à la présidence de la CVMO, datée du 20 novembre 2019, et effectuera la coordination avec les intervenants, le cas échéant, pour répondre aux attentes.

ENVIRONNEMENT

Analyse et répercussions

Des facteurs environnementaux influent sur les organismes de réglementation des valeurs mobilières dans leurs activités et leur surveillance réglementaire. Les enjeux et problèmes importants pouvant influencer le programme de politiques de la CVMO, ses activités et la façon dont ses ressources sont employées, sont les suivants.

Mondialisation

La poursuite des événements géopolitiques pourrait avoir des répercussions profondes sur la réglementation financière à l'échelle mondiale. L'interdépendance des marchés sur le plan mondial et la mobilité des capitaux créent un besoin important d'harmonisation et de coordination de la réglementation.

Les marchés, les produits et les participants que la CVMO réglemente et supervise continuent de croître, tant en taille qu'en complexité. La mondialisation des marchés, des produits et des services financiers accroît ces défis. La croissance soutenue des activités transfrontalières soulève des défis en matière de supervision réglementaire, accentue la valeur de la coopération entre les organismes de réglementation et augmente les avantages de l'adoption de normes et d'exigences cohérentes à l'échelle nationale et internationale.

La CVMO s'emploie, à titre de membre des ACVM, à harmoniser les règles et leur mise en application dans l'ensemble du pays afin de répondre aux besoins des entreprises et de protéger les investisseurs. Grâce à ces efforts, la CVMO s'efforce d'assurer la réglementation efficace de la loi dans l'ensemble des provinces et territoires et d'obtenir en temps opportun de l'information, une meilleure compréhension et des commentaires sur les problèmes émergents en matière de réglementation afin d'obtenir de meilleurs résultats à cet égard.

La participation internationale de la CVMO façonne la façon dont elle réglemente les marchés financiers de l'Ontario. La CVMO continue de jouer un rôle actif au sein d'organismes internationaux comme l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) afin d'influencer et de promouvoir les changements à apporter aux normes internationales de réglementation des valeurs mobilières et de partager de nouvelles idées et connaissances dont bénéficieront les marchés ontariens et leurs participants.

Technologie et innovation

Le rythme de l'évolution et de l'innovation technologiques crée des défis sur le plan de l'élaboration et du maintien d'un cadre réglementaire réactif et cohérent. Les participants au marché continuent d'élargir leurs offres de produits et de services. Les innovations en matière de technologie financière, qui facilite la prestation des services financiers, et de technologie de réglementation, qui facilite la prestation des services de conformité à la réglementation, continuent de progresser et constituent une importante force perturbatrice dans le secteur des services financiers. La complexité découlant de l'innovation financière présente beaucoup d'avantages et de risques potentiels pour le marché. La technologie financière met à profit la nouvelle technologie pour créer de nouveaux modèles de services financiers, notamment en offrant de nouveaux produits (p. ex., cryptoactifs basés sur des chaînes de blocs) et en perturbant les modes de prestation des services (p. ex., conseillers en ligne). Les sociétés de services financiers utilisent l'innovation technologique, la numérisation et la technologie de registre distribué pour réduire les coûts de fonctionnement et améliorer l'efficacité.

L'ampleur et le rythme de l'innovation du secteur financier pourraient entraîner des lacunes dans la réglementation ou devenir une source de non-conformité. Par exemple, les applications et les répercussions potentielles de l'intelligence artificielle (IA) sont importantes, mais ne sont pas encore bien comprises.

Moderniser la réglementation financière

Le gouvernement de l'Ontario a cerné des initiatives visant à moderniser le cadre réglementaire des services financiers. Ces priorités en matière de politiques et les changements concernant les pouvoirs de réglementation influenceront sur la CVMO et ses activités, notamment :

- les modifications apportées à la surveillance réglementaire des placements hypothécaires consortiaux par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et la CVMO;
- la réforme des titres pour les planificateurs financiers et les conseillers financiers;
- la collaboration avec les partenaires du Régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC) relativement à la transition de la CVMO vers le RCRMC proposé.

Importance croissante de l'éducation des investisseurs

Alors que la responsabilité des investissements commence à passer aux particuliers, ceux-ci sont appelés à atteindre le rendement nécessaire pour financer leurs besoins futurs. Il existe de grandes lacunes dans les niveaux d'expérience en matière de placement et de connaissances financières des investisseurs. L'éducation des investisseurs a la possibilité de contribuer à ce qu'ils obtiennent de meilleurs résultats financiers et constitue un élément important à leur protection.

La CVMO joue un rôle actif pour mettre à la disposition des investisseurs des outils et des ressources pédagogiques qui les aident à obtenir de meilleurs résultats financiers. Leur

capacité à progresser de façon significative en matière de littératie financière sera la clé pour renforcer la protection des investisseurs. Les investisseurs possédant une plus grande compréhension des concepts financiers sont plus en mesure de prendre des décisions éclairées en matière d'investissement et d'éviter la fraude. La CVMO recherchera des méthodes novatrices pour informer les investisseurs et appuyer les investisseurs particuliers dans l'environnement complexe actuel des placements.

Réduction du fardeau réglementaire

En novembre 2019, la CVMO a publié le rapport intitulé *Réduction du fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario*. La CVMO va de l'avant avec 107 mesures précises visant à réduire le fardeau pour les participants au marché qui exercent leurs activités sur les marchés financiers de l'Ontario.

Évolution démographique et besoins des investisseurs

Les données démographiques sont essentielles afin de mieux cerner les besoins des investisseurs et sont un facteur déterminant dans la plupart des enjeux qui les concernent. Les divers segments d'investisseurs (p. ex., les personnes âgées ou les millénariaux) présentent des caractéristiques particulières et des défis différents en matière d'objectifs et d'horizons de placement. Leurs préférences peuvent varier en ce qui concerne les produits (FNB et fonds communs de placement) et les modes de prestation de services.

L'intérêt croissant à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance signifie que les organismes de réglementation doivent tenir compte du meilleur moyen d'aider les investisseurs à obtenir les renseignements dont ils ont raisonnablement besoin pour prendre des décisions éclairées en matière d'investissement et de vote, et encourager les compagnies ouvertes à tenir compte des conséquences directes et indirectes des changements climatiques sur leurs activités et à divulguer tout risque connexe important.

Les conseils financiers automatisés redéfinissent la prestation des services de gestion du patrimoine des clients et les frais exigés pour ces conseils.

Dédommagement des investisseurs

Les investisseurs peuvent courir des risques de pertes potentielles en raison d'interactions irrégulières ou frauduleuses. Les organismes de réglementation cherchent des façons d'améliorer l'accès des investisseurs à des recours dans ces types de situations. L'offre de possibilités de dédommagement pour les investisseurs et la création d'un système juste et efficace de résolution des différends sont de plus en plus souvent incluses comme élément dans les cadres de protection des investisseurs. Afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les investisseurs, la CVMO continuera de soutenir l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) dans son rôle de service indépendant de règlement des différends offert aux investisseurs.

Outils d'application de la loi et de conformité

La conformité et l'application efficaces de la loi sont essentielles au maintien de l'intégrité et de l'attrait de nos marchés financiers. Perturber et dissuader les activités illégales sont des stratégies clés afin d'empêcher ou de limiter les dommages subis par les investisseurs. Nos actions contre les sociétés et les particuliers qui ne respectent pas les règles doivent être réalisées au bon moment et visibles afin d'obtenir un effet suffisamment dissuasif et d'accroître la confiance du public à l'égard de nos marchés.

Alors que les fraudes et les inconduites en matière de valeurs mobilières deviennent de plus en plus complexes, les organismes de réglementation doivent adapter leur approche à l'égard de la conformité et de l'application de la loi, ainsi qu'accroître leur nombre d'outils. La technologie permet la croissance des activités transfrontalières qui peuvent profiter aux investisseurs en réduisant la friction et les coûts, mais qui peuvent aussi s'avérer préjudiciables pour les investisseurs en favorisant la fraude et les inconduites transfrontalières, qui peuvent

être très difficiles à contrer. La situation pose des défis en matière de supervision, de surveillance et d'application de la loi. Si des démarches réglementaires ne sont pas harmonisées, les efforts transfrontaliers de surveillance et d'application de la loi peuvent s'en trouver entravés. Les organismes de réglementation nécessiteront un accès encore plus grand aux données et à des outils de surveillance et d'analyse plus sophistiqués pour évaluer plus efficacement la conformité aux exigences réglementaires et déceler les inconduites.

Risque systémique et stabilité financière

La CVMO travaille avec de nombreux organismes de réglementation nationaux et internationaux afin de surveiller les risques et les tendances liés à la stabilité financière, d'améliorer la résilience des marchés et de réduire le risque potentiel d'incidents systémiques mondiaux. La CVMO continue de mettre sur pied un cadre national sur les produits dérivés et de lancer en fonction les outils de conformité et de surveillance nécessaires pour obtenir un régime pratique et efficace.

La CVMO répond aux risques découlant des activités de gestion de placements dans le cadre de ses travaux sur le risque d'illiquidité et la surveillance des risques des fonds d'investissement.

Résilience de la cybersécurité

Il risque d'y avoir des cyberattaques qui pourraient perturber nos marchés et les participants au marché. La dépendance grandissante à la connectivité numérique accroît le risque d'interruption numérique de nos services et des marchés financiers et entraîne impérativement la nécessité de sensibiliser les gens aux cyberattaques et de renforcer la résilience de la cybersécurité. Il s'agit d'une menace grandissante, étant donné qu'un nombre croissant d'entreprises, de services et d'opérations traversent les frontières nationales et internationales. La CVMO, en collaboration avec d'autres organismes de réglementation partenaires, a un rôle important à jouer dans le cadre de l'évaluation et de la promotion de l'état de

préparation ainsi que du soutien de la coordination et de la résilience de la cybersécurité au sein du secteur des services financiers, ainsi que dans celui de la sensibilisation accrue aux risques associés à la cybersécurité.

Gestion des données

La complexité toujours croissante des marchés augmente la disponibilité des données et le recours à celles-ci. La CVMO ajoute de nouveaux outils et processus pour aider le personnel à s'acquitter de ses responsabilités. L'un des éléments clés consistera à relever les défis de la gestion de volumes croissants de données, y compris ceux qui sont liés à la sécurité de l'information.

La CVMO investit dans l'infrastructure et les technologies de l'information afin de soutenir un programme intégré de gestion des données qui améliorera l'accès à

l'information afin de déceler les tendances et les risques dans le but de soutenir l'analyse et la prise de décisions. Ces mesures faciliteront également les dépôts et l'accès des participants au marché.

Stratégie relative à l'effectif

La capacité de la CVMO à atteindre les buts et les objectifs stratégiques établis dépend de sa capacité à disposer de ressources suffisantes et appropriées. La CVMO continuera de renforcer ses capacités grâce à son personnel afin de répondre à l'évolution de ses besoins. Alors qu'il est toujours difficile d'attirer, de motiver et de maintenir en poste des gens talentueux dans un marché concurrentiel, la CVMO renforce ses capacités et ses compétences en recrutant des employés dans tout un éventail de disciplines et en perfectionnant les compétences et en rehaussant l'expérience de son personnel interne.

L'ENVIRONNEMENT

Réglementation des valeurs mobilières

La réglementation des valeurs mobilières relève de chaque province, mais les décisions prises à l'échelle provinciale peuvent influencer les marchés financiers du Canada ainsi que ceux de l'Ontario. Les autres membres des ACVM détiennent des mandats semblables visant à protéger les investisseurs et à favoriser des marchés financiers justes et efficaces. Tous les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada collaborent actuellement par l'entremise des ACVM. Les ACVM ne sont pas une entité juridique, mais bien un organisme coopératif.

Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)

Le principal objectif des ACVM est de coordonner et d'harmoniser la réglementation des marchés financiers canadiens. Les membres des ACVM travaillent ensemble pour créer et mettre en œuvre des lois sur les valeurs mobilières harmonisées et pour gérer, surveiller et faire appliquer les lois d'une manière uniforme et coordonnée afin de réduire le dédoublement des mesures réglementaires.

Politiques et processus harmonisés

Les ACVM ont atteint un niveau élevé d'harmonisation et d'uniformité dans les lois sur les valeurs mobilières et la mise en œuvre de ces lois partout au Canada. Actuellement, la plupart des exigences réglementaires sont énoncées dans les règlements ainsi que les règlements et les politiques multilatéraux adoptés avec un libellé quasiment uniforme dans tous les territoires de compétence. En plus d'harmoniser les règlements, le régime de passeport et le mode d'interaction connexe avec la CVMO fournissent une procédure de dépôt et d'examen simplifiée pour les prospectus et les demandes de dispense pour de multiples organismes de réglementation au Canada entraînant un fardeau réglementaire réduit pour les participants au

marché. Le régime vise à permettre à un membre des ACVM de se fier à l'analyse et à l'examen effectués par le personnel d'un autre membre des ACVM. La CVMO n'est pas membre du régime de passeport, mais, dans bien des cas, elle s'appuie sur les décisions des autres territoires de compétence.

Organismes d'autoréglementation (OAR)

Les ACVM ont mis au point une démarche coordonnée en matière de réglementation des OAR. Les OAR reconnus jouent un rôle important pour promouvoir la protection des investisseurs et l'intégrité du marché. Ils ont des règles normatives et une équipe de conformité, en plus d'exécuter une fonction d'application de la loi, qui comprend le pouvoir d'imposer des sanctions à leurs membres courtiers ou à leurs employés – amendes, réprimandes, suspensions et radiations permanentes. Le gouvernement de l'Ontario a adopté des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) qui offrent aux OAR la capacité de poursuivre le recouvrement des amendes disciplinaires directement devant les tribunaux. À titre d'organismes de réglementation de première ligne, les OAR s'acquittent de leurs responsabilités, sous réserve de la supervision des organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières compétents connus sous le nom d'« autorités de reconnaissance ».

Le Canada compte deux OAR reconnus et financés par le secteur : l'Association canadienne des courtiers de fonds communs de placement (ACCFM) pour les courtiers de fonds communs de placement inscrits et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) créé par la fusion de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et de Services de réglementation du marché inc. pour les courtiers en valeurs mobilières et les membres du marché. La majorité des

membres des ACVM s'appuient sur les OAR concernés pour leurs activités courantes de réglementation des courtiers de fonds communs de placement et des courtiers en valeurs mobilières; l'OCRCVM est également chargé de l'inscription des particuliers et de la surveillance des opérations effectuées sur les marchés boursiers et de titres de créance au Canada. Chaque OAR est l'unique promoteur d'un fonds de protection des épargnants (FPE), qui protège les actifs des clients en cas d'insolvabilité d'un de ses membres. Les fonds approuvés sont ceux du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) pour les membres de l'OCRCVM et ceux de la Corporation de protection des investisseurs de l'ACCFM (CPI de l'ACCFM) pour ses membres.

Les autorités de reconnaissance disposent de programmes officiels de supervision qui comprennent la production régulière de rapports sur les activités, des examens de supervision, des processus d'examen des propositions de modifications aux règles et aux règlements et des réunions régulières avec les OAR visant à discuter des enjeux et des nouvelles tendances. Les programmes semblables sont en place pour les FPE. Comme plusieurs territoires de compétence participent à la supervision des OAR et des FPE, les programmes sont coordonnés. À cette fin, on a recours à un modèle d'organisme de réglementation principal; chaque autorité de reconnaissance participe activement à la supervision, mais un seul organisme de réglementation (c.-à-d. l'organisme de réglementation principal) coordonne le processus. La CVMO est l'organisme de réglementation principal de l'OCRCVM, du FCPE et de la CPI de l'ACCFM, et la British Columbia Securities Commission (BCSC) est l'organisme de réglementation principal de l'ACCFM.

Le comité permanent de supervision des OAR est chargé des questions et des initiatives qui touchent ces organismes. Les activités courantes de supervision des OAR et des FPE sont exécutées par des sous-comités créés pour chacun d'entre eux. Ces sous-comités servent également de forums de discussion sur les enjeux liés à chaque entité réglementée.

Bourses

Les bourses reconnues dans divers territoires de compétence du Canada sont le Groupe TMX Inc. (et le Groupe TSX Inc., qui exploite la bourse), la Bourse de croissance TSX, la Bourse des valeurs canadiennes (CSE), la Bourse Alpha TSX (Alpha), Aequitas Neo Exchange (Aequitas), Nasdaq CXC Limited (Nasdaq), la Natural Gas Exchange (NGX), ICE Futures Canada et la Bourse de Montréal. Ces bourses fournissent des services dans plusieurs provinces et territoires et sont réglementées par les organismes de réglementation des valeurs mobilières des territoires de compétence dans lesquels elles mènent des activités. Les ACVM s'appuient sur un modèle d'organisme de réglementation principal pour la supervision de chaque bourse reconnue, en vertu duquel un territoire de compétence reconnaît la bourse alors que d'autres la dispensent d'une reconnaissance en se fondant sur les principes de reconnaissance.

La CVMO est l'organisme de réglementation principal du Groupe TSX Inc., d'Alpha, d'Aequitas et de Nasdaq, et codirige de la CSE avec la BCSC. L'Alberta Securities Commission (ASC) et la BCSC sont les organismes de réglementation principaux conjoints de la Bourse de croissance TSX. Pour ce qui est des produits dérivés, l'AMF est l'organisme de réglementation principal de la Bourse de Montréal et l'ASC, celui de la NGX.

Agences de compensation

Depuis le 1^{er} mars 2011, les agences de compensation qui exercent des activités en Ontario doivent être reconnues par la CVMO ou être dispensées de l'obligation d'être reconnues comme agences de compensation en Ontario.

Référentiels centraux

Dans le cadre de l'engagement du Canada à l'égard de l'initiative du G20 visant à réformer les pratiques sur les marchés des produits dérivés de gré à gré, la CVMO a adopté une Règle sur les référentiels centraux afin de renforcer la transparence sur le marché des produits dérivés de gré à

gré en obligeant les participants au marché à transmettre certains renseignements sur les opérations à un référentiel central désigné et d'imposer des normes minimales aux référentiels centraux désignés afin de veiller à ce qu'ils exercent leurs activités de manière à promouvoir l'intérêt public. Les participants au marché ont commencé à faire leurs déclarations en vertu de la règle concernant les référentiels centraux en octobre 2014.

Réglementation des émetteurs – Placements et information continue

Sous réserve de certaines dispenses précises, les émetteurs sont tenus de préparer et de déposer un prospectus provisoire et un prospectus final avant toute distribution de valeurs mobilières au public. Le prospectus doit divulguer complètement, fidèlement et clairement tous les faits importants se rapportant aux valeurs mobilières offertes en vertu du prospectus et être reçu par la Commission.

Les compagnies ouvertes (appelés « émetteurs assujettis ») doivent se conformer à leurs obligations en matière d'information continue périodique et opportune. Ces obligations comprennent la production de rapports financiers périodiques (annuels et intermédiaires), de rapports de changement important ainsi que de déclarations d'acquisition d'entreprise. Des exigences contribuant à l'efficacité et à l'équité des marchés, comme la production de rapports d'initiés, ainsi que des exigences en matière de gouvernance d'entreprise et de protection des actionnaires minoritaires font également partie de la réglementation des compagnies ouvertes.

Les émetteurs qui se prévalent de la dispense de prospectus doivent respecter les conditions applicables. Selon la dispense, les conditions concernent la nature des acheteurs, les limites quant aux montants pouvant être distribués, l'information qui doit être divulguée et les limites de la production continue de rapports.

Les placements dispensés de prospectus ne nécessitent pas d'approbation préalable ou d'examen par le personnel. La conformité et

la supervision des émetteurs du marché dispensés sont axées sur la sensibilisation à nos exigences, la surveillance de l'utilisation des dispenses de prospectus et la détection de non-conformité importante qui pourraient devoir faire l'objet d'une intervention réglementaire.

Les fonds d'investissement qui proposent des valeurs mobilières au public sont tenus de préparer et de déposer un prospectus provisoire et un prospectus final avant de distribuer leurs valeurs mobilières. De plus, des fonds communs traditionnels doivent préparer un document d'aperçu du fonds qui doit être remis à l'acheteur avant l'achat de parts de fonds communs de placement. Rédigé dans un langage simple, ce document doit fournir des renseignements essentiels sur un fonds et ne doit pas comporter plus de deux pages. De même, les fonds négociés en bourse (FNB) doivent remettre un aperçu du FNB aux investisseurs qui achètent des parts de FNB par l'entremise d'une bourse.

Les fonds d'investissement offerts au public doivent respecter des obligations d'information continue semblables à celles qui s'appliquent aux compagnies ouvertes. Ces fonds d'investissement doivent également respecter les règlements sur les produits qui contribuent à la protection des investisseurs, y compris les restrictions de placement, les exigences relatives à la garde des actifs et les exigences en matière de droit de vote des détenteurs de valeurs mobilières. La protection des investisseurs est en outre assurée en exigeant que chaque fonds d'investissement offert au public ait un comité d'examen indépendant (CEI), c.-à-d. un organisme entièrement autonome dont le rôle est d'examiner toutes les décisions renvoyées au CEI par le gestionnaire du fonds relativement à un conflit d'intérêts réel ou perçu auquel fait face le gestionnaire dans la gestion du fonds.

La CVMO réglemente également les produits structurés qui sont des valeurs mobilières et qui sont vendus aux investisseurs particuliers. Ces produits structurés sont également connus sous le nom d'obligations indexées sur octrois. Les obligations indexées sur octrois offrent une exposition des placements à des indices publics et peuvent

offrir divers degrés de protection en cas de baisse et de paiement. Pour distribuer ces obligations indexées sur octrois, leurs émetteurs déposent des prospectus préalables de base et des suppléments au prospectus. Toute nouvelle obligation indexée sur octroi est assujettie à l'examen de la CVMO avant d'être distribuée.

Inscription des courtiers, des conseillers et des gestionnaires de fonds de placement

Le principe sous-jacent de la réglementation des courtiers, des conseillers et des gestionnaires de fonds de placement s'appuie sur l'inscription et les obligations continues des personnes et des compagnies inscrites. L'inscription comprend la démonstration que la personne ou la compagnie respecte les exigences applicables en matière de compétence, d'intégrité et de solvabilité. Une fois inscrit, un courtier, un conseiller ou un gestionnaire de fonds de placement doit respecter les obligations des personnes et des compagnies inscrites. Par exemple, les sociétés inscrites doivent respecter certaines exigences liées à la conduite professionnelle (y compris les exigences en matière de connaissance du client, de connaissance du produit, de convenance, de résolution des différends et de relation avec le client), ainsi que des exigences liées aux rapports financiers, aux fonds de roulement, à l'assurance et au cautionnement.

Sauf si elles font l'objet d'une dispense ou d'une dispense discrétionnaire, les sociétés doivent s'inscrire dans chaque territoire de compétence où :

- elles effectuent des opérations;
- elles offrent des conseils;

- elles se présentent comme effectuant des opérations ou offrant des conseils;
- elles agissent à titre de souscriptrices;
- elles agissent à titre de gestionnaire de fonds de placement.

La CVMO inscrit les sociétés dans toutes les catégories d'inscription (cette fonction n'est pas déléguée aux OAR en Ontario).

Les particuliers doivent s'inscrire auprès de la CVMO s'ils effectuent des opérations ou des activités de souscription ou donnent des conseils au nom d'un courtier ou d'un conseiller inscrit ou s'ils agissent à titre de personne désignée la plus haut placée ou d'agent de conformité principal d'une société inscrite.

La CVMO a délégué à l'OCRCVM l'inscription des représentants de courtier de ses sociétés membres. Afin de faciliter l'inscription et le dépôt dans plusieurs territoires de compétence, les ACVM ont mis en place la Base de données nationale d'inscription et ont harmonisé le régime d'inscription. Des examens de supervision des personnes et compagnies inscrites, ainsi que des participants au marché des produits dérivés, sont effectués afin d'évaluer la conformité aux lois sur les valeurs mobilières et aux règles qui s'appliquent. Les personnes et les compagnies inscrites sont sélectionnées en utilisant une démarche fondée sur les risques pour les examens de conformité se rapportant à un problème particulier ou lorsque des préoccupations concernant des personnes et compagnies inscrites particulières sont repérées.

L'ENVIRONNEMENT

Comités consultatifs de la CVMO

Les cadres supérieurs et le personnel des directions opérationnelles de la CVMO sont appuyés par divers comités consultatifs tiers qui ont été mis sur pied pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

- fournir une grande diversité d'idées et d'expertise au moment de l'élaboration de nouvelles initiatives en matière de politiques;
- aider la CVMO à comprendre comment une politique particulière récemment mise en place touche les participants au marché financier;
- améliorer la compréhension de la CVMO des préoccupations et des problèmes auxquels fait face un groupe d'intervenants sur une base régulière.

Liste des principaux comités consultatifs :

Le Groupe consultatif des investisseurs est un groupe consultatif indépendant de la Commission. Le mandat du Groupe est de solliciter et de représenter les points de vue des investisseurs sur les initiatives d'élaboration de politiques et de règles.

Comité consultatif de la structure des marchés (CCSM) – sert de forum dans le but de discuter les questions relatives à la structure des marchés et aux transactions qui surviennent au sein des marchés financiers canadiens et mondiaux. Le CCSM sert également de source de renseignements pour le personnel de la CVMO sur l'élaboration des initiatives d'établissement de règles et de politiques visant à promouvoir la protection des investisseurs, ainsi que l'efficacité et l'équité des marchés financiers, en plus de promouvoir la confiance en ceux-ci.

Comité des petites et moyennes entreprises (SMEC) – conseille le personnel de la CVMO à l'égard de l'élaboration, de la

mise en œuvre et de la communication des politiques et des pratiques afin de résoudre les problèmes touchant les petits émetteurs en vue d'assurer l'efficacité des marchés financiers, la protection des investisseurs et la croissance économique. Le Comité sert en outre de forum dans le but de conseiller le personnel de la CVMO en ce qui concerne les problèmes émergents et les défis particuliers que doivent relever les petits émetteurs.

Comité consultatif technique sur les fonds d'investissement (CCTFI) – conseille le personnel en matière de problèmes de conformité technique découlant du régime réglementaire des fonds d'investissement et à l'égard des possibilités de mieux harmoniser les objectifs des investisseurs avec ceux du secteur et de la réglementation.

Comité consultatif sur l'information continue (CCIC) – sert de source de renseignements, de conseils et de commentaires à la CVMO en lien avec l'examen de l'information continue déposée par les émetteurs assujettis et les questions de politique concernant l'information continue.

Comité consultatif technique de surveillance du secteur minier (CCTSS) – conseille les ACVM sur des questions d'ordre technique et des exigences de divulgation relatives au secteur minier.

Comité consultatif sur les valeurs mobilières (CCVM) – fournit des conseils à la CVMO sur divers sujets, notamment les initiatives de réglementation et de politiques et les grandes tendances des marchés financiers et fournit des conseils et des commentaires sur les implications légales, réglementaires et commerciales des règles, des politiques, des activités et de l'administration de la Commission.

Comité consultatif sur les personnes et compagnies inscrites (CCPCI) – sert de forum de discussion pour les questions liées à la conformité et à l’inscription avec les représentants de notre population inscrite. Le CCPCI sert également de source de renseignements pour le personnel de la CVMO sur l’élaboration des politiques et des initiatives d’établissement de règles.

Comité consultatif sur les instances en valeurs mobilières (CCIVM) – comité consultatif du Bureau du secrétaire qui présente des commentaires et des avis sur les initiatives en matière de politique et de procédures liées aux instances devant le tribunal administratif de la Commission.

Comité consultatif d’experts pour les personnes âgées (CCEPA) – fournit au personnel de la CVMO des avis et des commentaires d’experts en matière de politiques liées aux valeurs mobilières et d’activités opérationnelles, d’éducation et de sensibilisation conçues pour répondre aux besoins des investisseurs âgés.

Comité consultatif sur les rapports financiers – conseille le comité des chefs comptables des ACVM sur des initiatives pertinentes en matière de politique et diverses questions techniques de comptabilité et de vérification en lien avec les exigences et les directives applicables aux rapports financiers énoncées dans les lois régissant les valeurs mobilières au Canada.

Le comité est également un forum pour discuter des pratiques et des tendances en matière de rapports financiers dans les marchés financiers canadiens et mondiaux.

Comité consultatif en matière de technologie financière – conseille le personnel de la CVMO sur l’évolution de l’univers de la technologie financière et les défis particuliers que doivent relever les entreprises de technologie financière dans le secteur des valeurs mobilières.

Harmonisation internationale

La CVMO est activement engagée à l’échelle internationale par la promotion de la coopération, le partage de renseignements et l’élaboration de principes, de normes et de pratiques exemplaires dans le secteur de la réglementation des valeurs mobilières. Le président de la CVMO est membre du conseil d’administration de l’OICV, principal forum international d’échange en matière de politiques pour plus de 100 organismes de réglementation des valeurs mobilières aussi reconnue comme le principal organisme mondial de normalisation. Le personnel de la CVMO exerce périodiquement un rôle de premier plan au sein des comités de politique de l’OICV et coopérera activement avec d’autres organismes de réglementation en vertu des protocoles d’entente multilatéraux de l’OICV afin de faciliter les enquêtes transfrontalières et les questions d’application de la loi.

GOVERNANCE

La Commission

À titre d'organisme de réglementation responsable de la supervision des marchés financiers de l'Ontario, la Commission applique les lois. La Loi crée la Commission comme une société sans capital-actions dont le conseil d'administration est formé de ses membres (les membres). La Commission se compose de neuf à seize membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Si la Commission ne compte que de deux à huit membres en fonction, elle est réputée être constituée régulièrement pendant un maximum de 90 jours selon la Loi.

Les membres sont nommés pour une période déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Finances et du Conseil des ministres. Le lieutenant-gouverneur en conseil désigne également un membre à titre de président et chef de la direction de la Commission et peut en désigner un maximum de trois à la vice-présidence de la Commission. Le président et chef de la direction ainsi que les vice-présidents sont des membres à temps plein qui exercent leurs fonctions à temps plein. Les autres membres, appelés membres à temps partiel, qui sont indépendants de la direction, consacrent le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

À l'heure actuelle, la Commission se compose de dix membres, soit trois à temps plein et sept à temps partiel. Les membres à temps plein sont Maureen Jensen, présidente et chef de la direction, ainsi que D. Grant Vingoe et Timothy Moseley, vice-présidents. Les membres à temps partiel sont : Mary Anne De Monte-Whelan, Garnet W. Fenn, Lawrence P. Haber, Craig Hayman, Raymond Kindiak, M. Cecilia Williams et Heather Zordel.

Les candidats sont recommandés au ministre par le président à la suite d'un processus de recrutement mené par le Comité de la

gestion interne et des mises en candidature. Le Comité examine régulièrement les qualifications, les attributs, les compétences et l'expérience des membres pour s'assurer qu'ils répondent, individuellement et collectivement, aux normes requises pour pouvoir s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. Il a recours à une grille de compétences afin de déceler toute lacune sur le plan des attributs, des compétences et des qualifications qui pourraient survenir en raison d'un poste à pourvoir au sein de la Commission.

Les nominations et les renouvellements de mandat des membres de la Commission sont faits conformément à la *Directive concernant les organismes et les nominations*, au protocole d'entente conclu avec le ministre des Finances et aux procédures du Secrétariat des nominations de l'Ontario. Conformément à la *Directive concernant les organismes et les nominations*, les nominations effectuées par le gouvernement respecteront les besoins de l'entité à laquelle les personnes ont été nommées, mais également la diversité de la population de l'Ontario et le besoin de fournir des services et de prendre des décisions de manière professionnelle, éthique et compétente.

La *Directive concernant les organismes et les nominations* propose qu'une personne nommée à un organisme de réglementation, tel que la Commission, serve un mandat initial de deux ans, tout en étant admissible à un deuxième mandat de trois ans au plus et à un troisième mandat de cinq ans maximum. La Commission a adopté une politique pour recommander le renouvellement du mandat d'un membre à temps partiel admissible pour un maximum de deux autres mandats de deux ans, donnant lieu à un mandat d'une durée globale potentielle de six ans.

Cadre de gouvernance

Bien que sa structure soit celle d'une personne morale, la Commission est un organisme de réglementation et son objet est prescrit par la loi. La Loi détermine le rôle de la Commission en ce qui concerne la réglementation des marchés financiers, énonce les principes fondamentaux dont elle doit tenir compte pour superviser l'administration et l'application de la Loi et expose les grandes lignes de la structure de base de la Commission en matière de gouvernance et de responsabilisation.

La Commission, contrairement à une société par actions, n'a pas d'actionnaires auxquels le conseil d'administration rend compte. La Commission doit plutôt rendre des comptes au ministre des Finances et, par l'entremise de ce dernier, à l'Assemblée législative de l'Ontario. La Commission est tenue de signer un protocole d'entente avec le ministre. Le protocole d'entente établit ce qui suit : a) la relation de reddition de comptes qui lie la Commission et le ministre, le conseil d'administration et le ministre ainsi que le président et le ministre; b) les responsabilités et les rôles respectifs du ministre, du sous-ministre, du président, des membres et du directeur général et c) l'obligation pour la Commission de remettre un rapport annuel et un plan d'activités annuel au ministre. Le protocole d'entente actuellement en vigueur se trouve sur le site Web de la Commission.

Rôle des membres

Aperçu

Les membres de la Commission exercent trois fonctions distinctes à l'appui de son mandat, soit élaborer des politiques et des règles, siéger au sein du conseil d'administration et arbitrer les instances administratives. Dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règles, les membres approuvent et supervisent la mise en œuvre des initiatives et des priorités réglementaires de la Commission. À titre d'administrateurs, les membres supervisent la gestion des affaires financières et autres de la Commission. À titre d'arbitres, les membres (à l'exception du président et chef

de la direction qui ne statue pas) agissent indépendamment de leurs autres rôles pour présider les instances administratives introduites devant le Tribunal de la Commission – le tribunal administratif qui a reçu le pouvoir de tenir des audiences en vertu du droit ontarien des valeurs mobilières. Les grandes lignes de ces trois principaux rôles sont brièvement présentées ci-dessous.

Le rôle des membres à titre de responsables de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario

La Commission réglemente les marchés financiers de l'Ontario en élaborant des règles ayant force de loi et en adoptant des politiques qui influencent le comportement des participants aux marchés financiers. La Commission s'acquitte de ses responsabilités de surveillance réglementaire par l'application des lois et l'administration de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. La Commission exerce ses pouvoirs dans le but de protéger les investisseurs, de favoriser des marchés financiers justes et efficaces, de contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique, tout en tenant compte des principes fondamentaux énoncés précédemment et de réduire le fardeau réglementaire.

Elle fixe les priorités en matière de réglementation chaque année et supervise leur mise en œuvre par le personnel de la Commission. Les membres assistent régulièrement à des réunions avec le personnel pour examiner et approuver les initiatives réglementaires, les priorités, les politiques et les règles de la Commission. De plus, deux membres (à l'exception du président et chef de la direction) se rencontrent deux fois par semaine pour étudier les demandes de dispenses et autres.

Le rôle des membres à titre d'arbitres du tribunal de la Commission

À titre d'arbitres, les membres (à l'exception du président et chef de la direction qui ne statue pas en raison de sa participation aux activités d'application de la loi) agissent indépendamment de leurs autres rôles pour

présider les instances administratives introduites devant le Tribunal de la Commission.

Les instances introduites devant le Tribunal sont régies par la *Loi sur l'exercice des compétences légales* de l'Ontario, les Règles de procédure et formules de la Commission ainsi que la Directive de pratique de la Commission et les principes de droit applicables aux tribunaux administratifs.

La Commission a adopté une directive en matière d'arbitrage afin de rehausser la transparence des processus d'arbitrage de la Commission et fournit une orientation aux membres et aux employés sur les normes professionnelles et éthiques qui sont attendues d'eux dans l'exercice de leurs responsabilités en matière d'arbitrage. La Commission a créé le Comité d'arbitrage en tant que comité consultatif permanent pour aider les membres à s'acquitter de leurs tâches en matière d'arbitrage et à veiller à l'excellence du tribunal.

Le rôle des membres à titre d'administrateurs de la Commission

Les membres agissent à titre de conseil d'administration de la Commission. À ce titre, ils supervisent la gestion des affaires financières et autres de la Commission, y compris la planification stratégique, l'affectation des ressources, la gestion des risques, les politiques et méthodes de préparation des rapports financiers, les systèmes d'information de gestion ainsi que l'efficacité des contrôles internes.

Le conseil s'acquitte de ses fonctions de supervision dans le cadre des réunions régulières et spéciales du conseil et dans celui des réunions des comités permanents. Les assemblées du conseil se tiennent au moins tous les trimestres et des réunions spéciales ont lieu au besoin. Le conseil d'administration tient également des réunions de planification stratégique et d'établissement des priorités en compagnie de la haute direction.

Les comités permanents du conseil tiennent des réunions au moins une fois par trimestre et des réunions spéciales, au besoin. Le conseil d'administration compte quatre comités permanents : le Comité des finances et de l'audit, le Comité de gestion interne et des nominations, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité de gestion des risques. À l'occasion, le conseil peut mettre sur pied des comités temporaires ou faire appel aux services de conseillers sur des dossiers précis.

La CVMO a adopté la *Charte des rôles et des responsabilités de la Commission* en matière de gouvernance pour délimiter son rôle et ses responsabilités et assurer la transparence de sa structure de gestion interne. Les membres, soit directement, soit par l'entremise des comités du conseil, sont tenus d'exercer les fonctions énoncées dans la Charte et peuvent être appelés à exercer d'autres tâches jugées appropriées ou nécessaires à l'exécution de leurs responsabilités en matière de gouvernance et de réglementation.

Soutien de la Commission et du conseil

Le conseil nomme le secrétaire de la Commission qui relève directement du président et chef de la direction. Le Bureau du secrétaire offre un soutien juridique et professionnel indépendant aux membres dans l'exercice de leurs responsabilités légales. Le personnel des services de réglementation des marchés, des services consultatifs et des services opérationnels de la CVMO fournit des renseignements et des observations aux membres dans l'exercice de leurs fonctions de gouvernance et d'élaboration de politiques et de règles.

FONCTIONNEMENT

Organisation, structure et ressources nécessaires pour atteindre les objectifs

Plus tôt cette année, la CVMO a annoncé une nouvelle structure de gestion visant à moderniser et à soutenir sa capacité à suivre le rythme des changements sur les marchés financiers et à remplir son mandat et à gérer sa liste des priorités en constante évolution. Reportez-vous à la page suivante pour voir le nouvel organigramme.

Depuis le 16 décembre 2019, les principaux changements structurels et hiérarchiques qui ont été apportés comprennent le partage de la fonction de directeur général (DG) en deux postes :

- un nouveau rôle de chef de l'administration pour assumer la supervision des opérations commerciales;
- un rôle de directeur général responsable de la supervision et de la direction des opérations réglementaires.

En raison des changements apportés aux postes de directeur général et de chef de l'administration, les directions et les bureaux seront répartis en trois secteurs principaux :

Directions responsables des opérations réglementaires relevant du DG

Conformité et inscription des personnes et des compagnies, Financement des entreprises, Produits dérivés, Application de la loi, Fonds d'investissement et produits structurés, Bureau des investisseurs, Réglementation des marchés, Bureau du chef comptable, Bureau des fusions et des acquisitions, un nouveau Bureau de la croissance économique et de l'innovation (y compris la Rampe de lancement de la CVMO) et Stratégies et recherche en matière de réglementation.

Directions responsables des opérations commerciales relevant de la chef de l'administration

Planification des activités et du rendement organisationnel, Gestion financière et production de rapports, Ressources humaines et services généraux, Sécurité de l'information, Services d'information et supervision administrative du Bureau des systèmes de TI des ACVM.

L'audit interne relèvera du président et du Comité de gestion des risques du conseil.

Fonctions de direction, de gouvernance et de services consultatifs en matière de réglementation relevant du président et chef de la direction

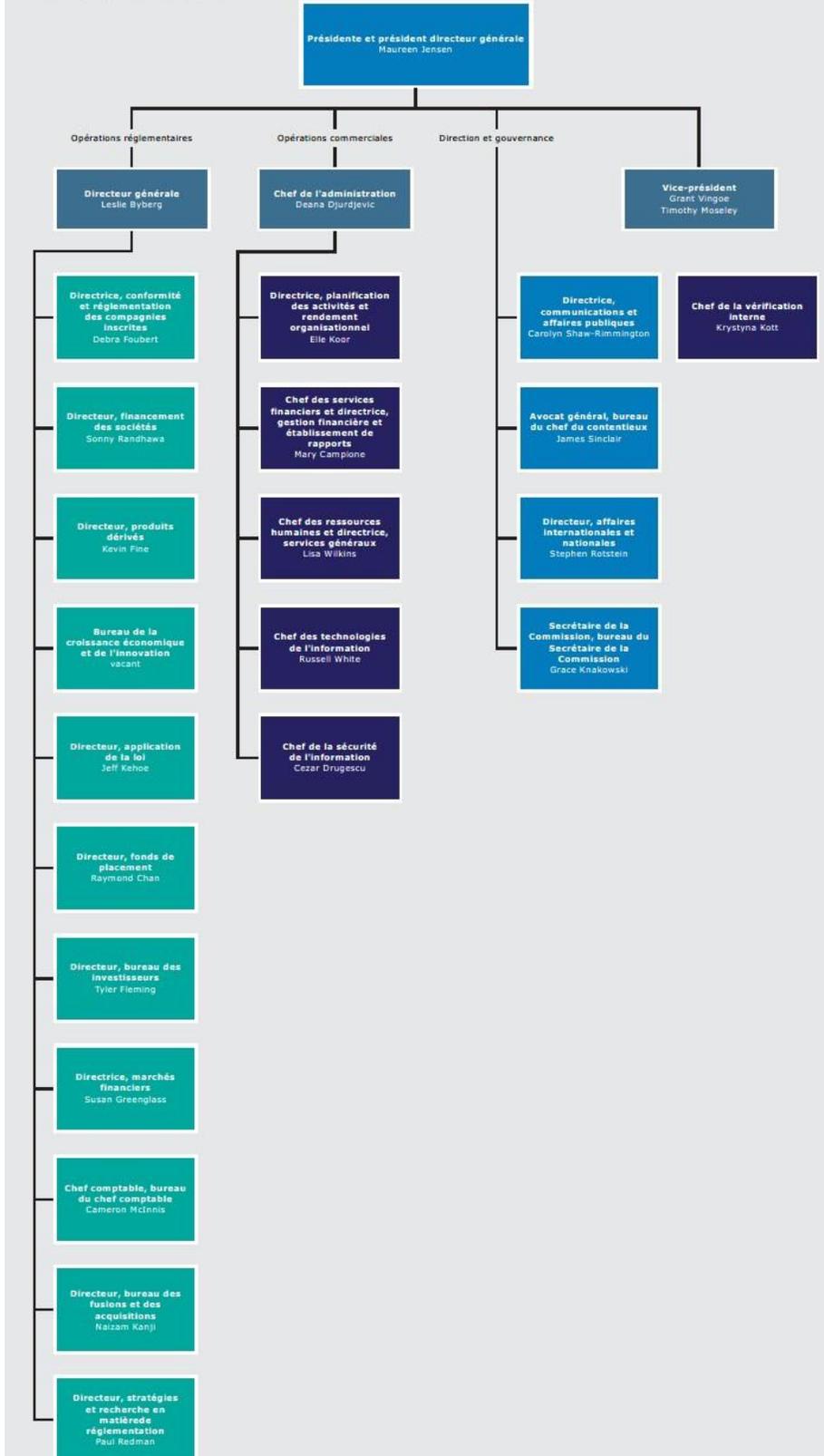
Communications et affaires publiques, Bureau du chef du contentieux, une nouvelle Direction des affaires internationales et nationales et Bureau du secrétaire.

De nouveaux postes de direction ont été créés :

- Directeur, Affaires internationales et nationales
- Directeur, Bureau de la croissance économique et de l'innovation
- Directrice, Stratégies et recherche en matière de réglementation

Pour mettre en œuvre cette nouvelle structure, la CVMO augmentera son effectif de 615 postes permanents approuvés en date du 1^{er} avril 2019 à 628 postes permanents approuvés en date du 1^{er} avril 2020.

Organigramme de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario



Remarque : La structure organisationnelle ci-dessus représente la structure organisationnelle de la CVMO au 1^{er} mars 2020. La structure organisationnelle de la CVMO la plus récente est accessible à l'adresse <https://www.osc.ca/fr/notre-sujet/role-de-la-cvmo/notre-structure>.

Directions et bureaux responsables de la réglementation des marchés

Bureau de la croissance économique et de l'innovation – responsable de collaborer avec les entreprises et les autres organismes de réglementation afin d'appuyer l'innovation, par l'entremise de la Rampe de lancement de la CVMO, de faciliter la formation de capital et la réduction du fardeau réglementaire, de promouvoir la mise en œuvre de technologies visant à réduire les coûts et à accélérer l'innovation dans le secteur des services financiers.

Bureau des investisseurs – établit l'orientation stratégique et dirige les efforts de la CVMO relativement à la participation, à l'information et à la sensibilisation des investisseurs, ainsi qu'à la recherche. Le Bureau est également chargé des politiques, joue un rôle clé dans la surveillance de l'OSBI et assume un rôle de leadership dans le domaine de l'introspection comportementale et de l'amélioration de l'expérience des investisseurs.

Stratégies et recherche en matière de réglementation – responsable de la recherche et de l'analyse économiques, réglementaires et financières qui étayent l'élaboration de la stratégie réglementaire et des recommandations en matière de politiques de la CVMO. La direction offre des conseils et fournit de l'information afin d'éclairer la stratégie, les priorités, les décisions relatives aux activités de réglementation et les discussions de la CVMO avec d'autres organismes et agences de réglementation préoccupés par la stabilité financière. En outre, elle soutient les investisseurs et les participants aux marchés par le biais de l'InfoCentre.

Direction de l'application de la loi – chargée de mener les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions aux lois et d'obtenir des ordonnances d'intérêt public devant la Commission et les tribunaux.

Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité – responsable de la réglementation des sociétés et des particuliers qui fournissent des conseils ou

effectuent des opérations sur valeurs mobilières ou contrats à terme sur marchandises et des gestionnaires de fonds d'investissement en Ontario, ainsi que de l'élaboration de politiques concernant les personnes et compagnies inscrites et leurs obligations.

Direction des fonds d'investissement et des produits structurés – responsable de la réglementation des produits d'investissement qui cherchent à vendre des valeurs mobilières au public en Ontario, notamment des fonds communs de placement, des fonds inscrits en bourse, des produits structurés et des régimes de bourse d'études.

Financement des entreprises – responsable de la réglementation des émetteurs (autres que les fonds d'investissement) sur les marchés public et dispensé. La direction examine les appels publics à l'épargne, les activités du marché dispensé et la divulgation continue des émetteurs assujettis, en plus de diriger les initiatives concernant les politiques relatives aux émetteurs. La direction est également responsable de la supervision des déclarations d'initié, de la réglementation des agences de notation du crédit et de la supervision de la fonction de réglementation des sociétés émettrices cotées sur les bourses reconnues par la CVMO.

Bureau du chef comptable – appuie la CVMO dans la création et la promotion d'un cadre rigoureux en ce qui a trait aux rapports financiers présentés par les participants au marché.

Bureau des fusions et des acquisitions – chargé des opérations qui portent sur les offres d'achat visant à la mainmise, les offres des émetteurs, les regroupements d'entreprises, les opérations entre personnes apparentées et les acquisitions importantes de valeurs mobilières d'émetteurs assujettis

Direction des instruments dérivés – responsable de l'élaboration d'un cadre réglementaire pour les opérations sur instruments dérivés négociés hors cote en Ontario, de la mise en œuvre et de l'examen de la conformité à ce cadre et de la

participation à la surveillance du risque systémique sur les marchés financiers de l'Ontario.

Direction de la réglementation des marchés – responsable de la réglementation des entités d'infrastructure de marché (dont les bourses, les systèmes de négociation parallèles, les organismes d'autoréglementation, les agences de compensation et les référentiels centraux) en Ontario et de l'élaboration de politiques relatives à la structure des marchés, aux opérations, à la compensation, et aux règlements.

Directions et bureaux responsables de la direction, de la gouvernance et de la réglementation

Bureau du chef du contentieux – ressource interne de la CVMO en matière de questions juridiques, de politiques, de stratégies et de gestion du risque, qui est également responsable du recouvrement des sanctions pécuniaires non payées en plus de diriger la défense de la Commission dans le cadre des procédures intentées contre celle-ci. Le Bureau soutient également le chef de l'éthique de la CVMO dans la surveillance de l'intégrité organisationnelle et de la conduite éthique. Il fournit des conseils et du soutien à la CVMO dans ses relations avec le ministère des Finances et les autres organismes de réglementation et gouvernements.

Bureau du secrétaire de la Commission – appuie les membres de la Commission dans l'exécution du mandat que leur confère la loi à titre de membres d'un organisme de réglementation, de conseil d'administration et d'arbitres du tribunal de la Commission, en fournissant des conseils juridiques et du soutien professionnel en matière de droit administratif et de gouvernance d'entreprise.

Direction des affaires internationales et nationales – responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une relation stratégique et d'une stratégie d'engagement stratégique avec les gouvernements et les organismes de réglementation nationaux et internationaux et de l'établissement de protocoles et de processus d'engagement qui

se traduisent par des relations de travail efficaces avec les intervenants.

Direction des communications et des affaires publiques – fournit des conseils et des services stratégiques afin d'assurer la communication opportune et efficace des priorités, des politiques et des mesures de la CVMO aux intervenants externes et internes.

Opérations commerciales

Gestion financière et rapports financiers – fournit des services de gestion et d'analyse financière et des services de production de rapports et de trésorerie pour permettre à la CVMO de continuer à exercer ses responsabilités de réglementation. L'assurance par rapport aux rapports financiers est fournie grâce à l'élaboration et au maintien de contrôles efficaces.

Planification des activités et rendement organisationnel – responsable de la mise en œuvre de processus, à l'échelle de l'organisme, qui entraînent la création d'un plan stratégique, d'un énoncé annuel des priorités et d'un plan des activités de la CVMO, de l'établissement et de l'atténuation des risques actuels et émergents à l'échelle de l'organisme, de la production de rapports trimestriels, de la création de mesures permettant la production de rapports publics et internes sur le rendement de la CVMO ainsi que de l'élaboration et de la gestion continue de la gouvernance des données d'entreprise de la CVMO.

Direction des ressources humaines et des services généraux – cette direction exerce les fonctions suivantes : ressources humaines, développement organisationnel, administration (installations, approvisionnement, services de bureau), services de gestion des connaissances, gestion des documents et de l'information et poursuite des activités. La direction fournit des services d'approvisionnement et de gérance des ressources de la CVMO afin d'aider cette dernière à respecter ses priorités, veille à la conformité des programmes et des services et dirige la conception et la mise en œuvre d'une expérience positive pour les employés.

Services d'information (SI) – responsable d'établir, de surveiller et d'effectuer la maintenance des systèmes et des services de technologie de l'information de la CVMO pour l'aider à s'acquitter de son mandat. Le groupe comprend les services à la clientèle, les services d'application, les services de technologie, l'architecture d'entreprise et la gestion de projet de SI.

Sécurité de l'information – responsable de la conception, de la mise en œuvre et de la mise à jour continue du programme de

sécurité de l'information de la CVMO visant à atteindre et à maintenir la posture de sécurité de l'organisme.

Auditeur interne – effectue des audits internes fondés sur les risques afin d'évaluer la qualité et l'efficacité des processus et des systèmes de la CVMO, notamment la conformité aux politiques et aux méthodes.

Total des postes permanents approuvés pour l'exercice financier commençant le 1^{er} avril 2020

Directions et bureaux	Nombre d'employés
Directions/bureaux responsables de la réglementation des marchés	
Bureau de la croissance économique et de l'innovation	12
Bureau des investisseurs	13
Stratégie et recherche en matière de réglementation, y compris l'InfoCentre	21
Application de la loi	162
Réglementation des personnes et compagnies inscrites et conformité	91
Fonds d'investissement et produits structurés	35
Financement des entreprises	58
Bureau du chef comptable	7
Bureau des fusions et des acquisitions	7
Produits dérivés	14
Réglementation des marchés	30
Directions et bureaux responsables de la direction, de la gouvernance et de la réglementation	
Bureau du chef du contentieux	18
Bureau du secrétaire	16
Affaires internationales et nationales	8
Communications et affaires publiques	15
Directions/bureaux responsables des opérations commerciales	
Gestion financière et production de rapports	11
Planification des activités et rendement organisationnel	13
Ressources humaines et services généraux	41
Services d'information	41
Bureaux de la direction	
Bureaux du président, du directeur général, de l'auditeur interne et du chef de l'administration	13
Postes stratégiques	
Postes stratégiques	2
Total des postes permanents approuvés	628

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Énoncé de priorités de la CVMO

L'énoncé de priorités (ÉP) 2019-2020 de la CVMO est le fondement des secteurs prioritaires sur lesquels la CVMO continuera de concentrer ses ressources et ses mesures au cours de l'exercice 2020-2021 et au-delà.

L'ÉP décrit les initiatives prioritaires que la CVMO poursuivra en vue d'appuyer chacun de ses quatre objectifs stratégiques, y compris la réalisation des objectifs énoncés dans le plan en cinq points visant à susciter la confiance à l'égard des marchés financiers, présenté dans le budget d'avril 2019 de l'Ontario, *Protéger l'essentiel*.

OBJECTIF 1 : Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario parmi les participants au marché et les investisseurs.

- Mettre en œuvre des réformes axées sur le client
- Poursuivre les consultations relatives à la politique des ACVM sur les FAR des fonds communs de placement et les commissions intégrées des courtiers exécutants.
- Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers
- Continuer d'élargir la surveillance systémique des risques
- Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun
- Améliorer l'établissement de règles axées sur l'économie

- Appuyer la transition vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC).

OBJECTIF 2 : Réduire le fardeau réglementaire

Améliorer l'accès des entreprises et des fournisseurs de services financiers aux marchés financiers de l'Ontario.

- Prendre les mesures énoncées dans le rapport sur la réduction du fardeau réglementaire de la CVMO.

OBJECTIF 3 : Faciliter l'innovation financière

Créer un environnement qui favorise l'élaboration de modèles d'affaires financiers innovants.

- Élaborer le plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation
- Dialoguer avec les sociétés de technologie financière et soutenir l'innovation sur les marchés financiers.

OBJECTIF 4 : Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

- Poursuivre le réaménagement des systèmes nationaux des ACVM.
- Moderniser la plateforme technologique de la CVMO
- Assurer la compétitivité et des normes de service claires
- Améliorer l'efficacité et la réactivité en matière de réglementation grâce à l'innovation interne

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Programmes et activités actuels et futurs

L'énoncé de priorités de la CVMO établit quatre objectifs stratégiques, les mesures proposées pour mettre en œuvre ces objectifs et les résultats prévus. Les priorités de la CVMO en 2019-2020, ainsi que les mesures précises et les résultats attendus, qui ont inspiré le processus de planification des activités de 2020-2021 à 2022-2023, sont indiquées ci-dessous. Plusieurs de ces priorités comprennent des commentaires et la consultation de tiers.

OBJECTIF 1 : Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

La CVMO partage l'engagement du gouvernement de l'Ontario visant à rendre les marchés financiers de la province concurrentiels à l'échelle mondiale et à faire de l'Ontario un endroit attrayant en Amérique du Nord pour investir, faire prospérer des entreprises et créer des emplois. Nous favoriserons la confiance des participants au marché et des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario en mobilisant et en éduquant les investisseurs, en surveillant efficacement la conformité et en adoptant des mesures d'application de la loi opportunes et vigoureuses. Pour créer des marchés financiers concurrentiels, efficaces et vigoureux à l'échelle mondiale et un système de réglementation qui attire des investissements de partout dans le monde, la CVMO devra trouver un juste équilibre entre la nécessité de rationaliser la mobilisation de capitaux pour les entreprises, tout en protégeant les investisseurs des risques financiers systémiques et des inconduites.

Priorités clés pour atteindre cet objectif

1.1 Mettre en œuvre des réformes axées sur le client

La version définitive des réformes du Règlement 31-103 visant à améliorer la relation entre le client et la personne ou la compagnie inscrite a été publiée en 2019. Il y aura une période de transition. Les modifications relatives aux conflits d'intérêts et à la divulgation des relations connexes entreront en vigueur le 31 décembre 2020, et les autres modifications entreront en vigueur le 31 décembre 2021.

En vertu des modifications, les personnes et les compagnies inscrites devront :

- régler les conflits d'intérêts importants dans l'intérêt supérieur du client;
- faire passer l'intérêt du client en premier au moment de déterminer la convenance;
- en faire plus pour clarifier quelles devraient être les attentes des clients à l'égard des personnes et des compagnies inscrites.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

La CVMO, avec d'autres organismes membres des ACVM, mettra en place un comité de mise en œuvre pour fournir des conseils, répondre aux questions et aider les personnes et les compagnies inscrites à opérationnaliser les réformes axées sur le client.

Résultats prévus :

- Les investisseurs profiteront de la résolution, par les personnes et les compagnies inscrites, des conflits d'intérêts importants dans leur intérêt supérieur.
- Les personnes et les compagnies inscrites doivent tenir compte de facteurs précis au moment de déterminer si un produit d'investissement est convenable et si leurs recommandations « accordent la priorité à l'intérêt du client ».
- Les investisseurs recevront des renseignements plus précis sur les produits et les services auxquels ils devraient s'attendre de la part de toute personne ou compagnie inscrite. Les personnes et les compagnies inscrites devront :
 - expliquer les répercussions potentielles des frais de gestion ou d'autres frais courants liés au produit d'investissement sur le rendement de l'investissement d'un client (et leurs effets cumulatifs au fil du temps);
 - fournir aux investisseurs de plus amples renseignements sur les restrictions relatives à la capacité d'un client à liquider ou à revendre un produit d'investissement.
- Hausse de la confiance des investisseurs à l'égard du secteur en harmonisant mieux la conduite des membres du secteur avec les attentes des investisseurs, comme en fait foi la réduction du nombre de constatations d'examen de la conformité liées à une collecte de renseignements inadéquate concernant la connaissance du client, une diligence raisonnable inadéquate en ce qui concerne la connaissance du produit et des recommandations de placement non pertinentes

1.2 Poursuivre les consultations relatives à la politique des ACVM sur les FAR des fonds communs de placement et les commissions intégrées des courtiers exécutants

La CVMO, en collaboration avec ses collègues des ACVM, travaillera à l'achèvement des

propositions de politiques des ACVM et de la CVMO concernant le paiement des frais d'acquisition reportés des fonds communs de placement et la commission intégrée lorsqu'aucune évaluation de la convenance n'est effectuée sur des plateformes des courtiers exécutants.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Travailler avec les ACVM sur les prochaines étapes.
- Poursuivre le dialogue et les discussions avec les principaux intervenants.

Résultats prévus :

- Réduction des pratiques d'imposition de frais d'acquisition reportés préjudiciables aux investisseurs
- Réduction du nombre de produits de série A vendus sur les plateformes des courtiers exécutants

1.3 Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers

Comme le décrit le plan en cinq points, la CVMO établira des moyens d'améliorer l'expérience et la protection des investisseurs. Les efforts seront axés sur l'engagement des intervenants, la désignation de domaines d'amélioration pertinents et l'adoption de mesures pour apporter des changements qui garantiraient aux investisseurs une expérience positive et des renseignements plus complets au moment de prendre des décisions en matière de placement. Ensemble, ces efforts visent à accroître la protection des investisseurs et à réduire la fraude. Un éventail d'initiatives seront mises en œuvre pour appuyer cette priorité :

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Consultations auprès des intervenants sur les moyens d'améliorer l'expérience des investisseurs, y compris les occasions de simplifier la divulgation et de faciliter la compréhension et l'adoption de mesures connexes; application d'une introspection comportementale et de tests auprès des utilisateurs pour améliorer la conception

des documents d'informations et des interfaces avec les investisseurs; amélioration des efforts déployés par la CVMO pour éduquer les investisseurs et facilitation des innovations dans le secteur financier

- Élargissement des activités d'éducation des investisseurs et de littératie financière
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées, y compris l'élaboration d'un cadre réglementaire visant à aborder les enjeux d'exploitation financière et de déclin cognitif chez les investisseurs âgés et vulnérables
- Expansion continue de l'utilisation de l'introspection comportementale dans les travaux concernant les politiques de la CVMO
- Collaboration sur les initiatives de littératie financière avec le gouvernement de l'Ontario, y compris le ministère des Finances, le ministère de l'Éducation et le ministère de Services aux aînés et de l'Accessibilité.

Résultats prévus :

- Document de consultation sur les façons d'améliorer l'expérience des investisseurs, publié aux fins de commentaires
- Cadre réglementaire pour aborder les enjeux d'exploitation financière et de déclin cognitif chez les investisseurs âgés et vulnérables, publié aux fins de commentaires
- Réalisation et publication en temps opportun d'une étude adaptable sur les investisseurs
- Amélioration de l'efficacité des politiques et des programmes de la CVMO par l'intégration de l'introspection comportementale
- Amélioration du programme de littératie financière fondée sur l'expertise de la CVMO

1.4 Continuer d'élargir la surveillance des risques systémiques

La CVMO continuera d'élaborer son cadre réglementaire pour la surveillance des risques systémiques dans le cadre de diverses initiatives politiques et opérationnelles.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Sous réserve de l'approbation ministérielle préalable, publier des modifications à la règle relative au comportement commercial des courtiers en produits dérivés, limiter la portée de la règle et préciser les territoires de compétence qui se verront accorder une équivalence
- Travailler avec les ACVM sur la prochaine version du projet de règle concernant l'inscription des courtiers en produits dérivés.
- Établir un régime de surveillance des données pertinentes en ce qui concerne l'applicabilité aux entités de l'Ontario de la proposition de règle concernant la valeur des marges pour les dérivés non compensés.
- Proposer une modification à la règle relative à la déclaration des opérations en tenant compte des normes en matière de données adoptées à l'échelle internationale.
- Sous réserve de l'approbation ministérielle préalable, publier aux fins de commentaires une version révisée de la règle relative à la compensation et de la politique complémentaire.

1.4.1 Évolution continue de la compensation

Cerner et évaluer les développements en matière de compensation afin de déterminer la nécessité d'une intervention réglementaire.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Mettre en place un nouveau cadre révisé de gestion des incidents pour les agences de compensation.
- Continuer de surveiller les développements concernant la séparation et la transférabilité des produits dérivés négociés en bourse.

1.4.2 Mener des examens de conformité aux règles relatives aux produits dérivés de gré à gré (déclaration d'opérations, compensation, séparation et transférabilité)

Améliorer la qualité des déclarations d'opérations afin de renforcer la capacité à atteindre les objectifs de surveillance des risques systémiques et d'aide à l'application de la loi.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Élaborer un programme d'examen de la conformité à la règle relative à la compensation.
- Effectuer l'examen de la conformité des contreparties centrales (CC).
- Créer des rapports sur la qualité des données pour déterminer les contreparties à examiner et évaluer la qualité des données.
- Effectuer des examens ciblés de la conformité de cinq banques canadiennes.
- Mener des examens de la conformité ponctuels en réponse à la réception de données non conformes.

1.4.3 Amélioration de l'analyse des données pour appuyer la surveillance des risques systémiques

Concevoir et mettre en œuvre un cadre de travail servant à analyser les données sur les produits dérivés de gré à gré à des fins de surveillance du risque systémique et des comportements sur le marché, y compris l'élaboration d'outils d'analyse et la création de courtes descriptions des dérivés de gré à gré sur le marché canadien.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Concevoir et construire un dépôt amélioré de données sur les produits dérivés qui intègre et relie les données provenant de plusieurs entités qui transmettent des renseignements.
- Concevoir et mettre en œuvre des rapports à l'appui des analyses des risques systémiques et des examens de la conduite et de la conformité des marchés.
- Publier une analyse des réseaux concernant les marchés du crédit.
- Appuyer et analyser les données interprovinciales.

1.4.4 Plan en cas de perturbation du marché

Poursuivre l'opérationnalisation du plan en cas de perturbation du marché, y compris les tests et la mise à jour.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Superviser les principaux secteurs critiques ou de risque qui concernent les entités d'infrastructure (y compris la cyberrésilience et la préparation).

Résultats prévus :

- Publication des modifications à la règle relative au comportement commercial des courtiers en produits dérivés
- Amélioration mesurable des statistiques d'achèvement des déclarations des opérations
- Achèvement du développement élargi des bases de données
- Documentation des procédures opérationnelles relatives aux nouveaux processus de conformité et de surveillance
- Opérationnalisation des nouveaux modèles d'analyse des risques systémiques
- Utilisation accrue du soutien analytique pour les rapports internes, les

présentations, la recherche, les projets interagences et l'élaboration de politiques

1.5 Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun

La CVMO favorisera la confiance à l'égard des marchés financiers de l'Ontario en renforçant l'effet de dissuasion des mesures d'application de la loi et des sanctions de la CVMO et en portant activement devant les tribunaux les dossiers d'application de la loi opportuns et importants qui portent sur des infractions graves au droit des valeurs mobilières. Ce travail nécessitera un accès encore plus grand aux données et à des outils de surveillance et d'analyse plus sophistiqués pour évaluer plus efficacement la conformité aux exigences réglementaires et déceler les inconduites. La CVMO recherche et aborde de façon proactive les entités ayant commis une infraction et prend des mesures pour freiner ces activités ou y mettre fin le plus tôt possible afin de réduire les risques pour les investisseurs.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Concentrer les ressources en matière d'enquête et de contentieux sur les cas qui devraient avoir une forte incidence sur la réglementation et qui correspondent à nos priorités stratégiques
- Continuer de chercher et d'élaborer des outils de surveillance et d'analyse.
- L'équipe responsable des poursuites quasi criminelles travaillera en collaboration avec les partenaires du maintien de l'ordre et continuera de se concentrer sur les comportements frauduleux et la récidive.
- Mener des activités perturbatrices proactives et opportunes qui atténuent les préjudices pour les investisseurs ou y mettent fin.
- L'équipe de dénonciateurs catégorisera les conseils pour axer les mesures sur les instances d'application de la loi efficaces grâce à des messages réglementaires efficaces.

Résultats prévus :

- Mise en œuvre de nouveaux outils favorisant l'utilisation accrue de données afin d'appuyer la sélection des cas et les décisions d'enquête
- Augmentation du nombre de conseils crédibles grâce à l'amélioration du profil du programme de dénonciation de la CVMO
- Nombre accru d'actions perturbatrices visibles et efficaces
- Visibilité accrue des résultats concernant les cas prioritaires grâce à des messages forts en matière de réglementation correspondant aux priorités stratégiques de la CVMO
- Utilisation accrue des analyses de données dans les cas de comportement des marchés pour renforcer la détection d'un comportement préjudiciable

1.6 Améliorer l'établissement de règles axées sur l'économie

Comme l'indique le plan en cinq points, la CVMO appuiera l'établissement de règles axées sur l'économie au moyen d'analyses coût-bénéfice rigoureuses qui comparent les coûts économiques et les avantages pour les intervenants.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Appliquer une démarche plus complète et plus structurée afin de mener une analyse coût-bénéfice rigoureuse pour toutes les initiatives d'établissement de règles de la CVMO, y compris une analyse qualitative et quantitative des coûts et des bénéfices prévus.
- Fournir un soutien analytique et des conseils sur les analyses des incidences des initiatives de réglementation.
- Effectuer des examens rétrospectifs des modifications réglementaires antérieures afin d'évaluer si les répercussions prévues se sont matérialisées.

Résultats prévus :

- Réalisation d'analyses de qualité supérieure dans les délais convenus.
- L'établissement de règles est appuyé par des analyses des répercussions qui confirment que les coûts des modifications proposées sont proportionnels aux bénéfices recherchés et correspondent au mandat de la CVMO.
- Les examens après la mise en œuvre confirment qu'aucune incidence potentielle importante n'a été omise dans l'analyse initiale.
- Les examens confirmeront si les bénéfices prévus se sont réalisés et si d'autres modifications à la politique doivent être envisagées.
- L'analyse publiée génère une rétroaction positive de la part des intervenants internes et externes.

1.7 Appuyer la transition vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC)

La CVMO continuera de consacrer des ressources au soutien de la mise en œuvre du RCRMC en tant que régime de réglementation rationalisé des marchés financiers afin de rendre nos marchés financiers plus efficaces et concurrentiels par rapport à d'autres pays, facilitera une surveillance et des réponses plus efficaces aux risques systémiques à l'échelle nationale et fournira aux investisseurs des protections uniformes et opportunes dans l'ensemble des territoires

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Redéfinir les priorités, mobiliser les ressources et adopter les activités de gestion des changements une fois les axes de travail activés pour se préparer au lancement du RCRMC.
- Collaborer avec les autres partenaires du RCRMC afin de s'employer à élaborer des lois, des règlements et des processus de surveillance réglementaire efficaces.

Résultats prévus :

- La CVMO est prête à réaliser une transition en douceur vers le RCRMC.

OBJECTIF 2 : Réduire le fardeau réglementaire

La CVMO a formé un groupe de travail sur la réduction du fardeau réglementaire en novembre 2018, en coordination avec le gouvernement de l'Ontario. Le mandat du groupe de travail était de trouver des moyens d'accroître la compétitivité des entreprises ontariennes en permettant aux émetteurs, aux personnes et compagnies inscrites, aux investisseurs et à d'autres participants aux marchés financiers d'économiser temps et argent. Son travail est un élément majeur du plan en cinq points visant à instaurer la confiance à l'égard des marchés financiers ontariens.

Priorités clés pour atteindre cet objectif

2.1 Prendre les mesures énoncées dans le Plan de réduction du fardeau réglementaire de la CVMO

En novembre 2019, la CVMO a publié le rapport intitulé *Réduction du fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario* (le « rapport »), dans lequel elle présente les inquiétudes soulevées par les intervenants et les mesures prévues par la CVMO pour les résoudre.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Achever dans les délais prévus les éléments de réduction du fardeau réglementaires indiqués à cette fin dans le rapport.
- Participer à une étude plus approfondie sur les éléments cernés aux fins de suivi dans le rapport.
- Émettre régulièrement des mises à jour sur les progrès réalisés concernant les mesures promises dans le rapport.

Résultats prévus :

Les résultats visibles et tangibles des efforts de réduction du fardeau réglementaires comprendront les suivants :

- nouveaux outils et utilisation de la technologie pour faciliter la compréhension du processus réglementaire;
- transparence accrue à l'égard de nos processus;
- délais plus faciles à gérer pour certains dépôts;
- clarté et souplesse accrues quant à ce qui est requis pour satisfaire aux exigences réglementaires;
- réduction des doublons en matière d'exigences et de dépôts de formulaires;
- meilleure coordination des examens;
- démarche réglementaire plus adaptée qui tient compte de la taille et du type de l'entreprise;
- communication plus claire de la part du personnel;
- niveaux de service améliorés;
- meilleure coordination entre la CVMO et ses partenaires réglementaires;
- règles et directives plus faciles à lire et à comprendre;
- renseignements plus faciles à trouver et mieux organisés sur notre site Web.

OBJECTIF 3 : Faciliter l'innovation financière

La CVMO continuera à élaborer des démarches réglementaires souples et à améliorer l'accès aux services et au soutien pour les investisseurs qui cherchent à établir ou à faire croître leurs entreprises en Ontario. Ces efforts s'appuieront sur les progrès réalisés à ce jour en matière d'innovation sur le plan des technologies financières en Ontario. Cela comprend la création d'un environnement qui favorise les technologies financières émergentes, assure la protection des investisseurs et crée des approches réglementaires souples et proportionnées.

Priorités clés pour atteindre cet objectif

3.1 Élaborer le plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation

Dans le cadre du plan en cinq points, la CVMO a créé le Bureau de la croissance économique et de l'innovation. Ce bureau collaborera avec les entreprises et d'autres organismes de réglementation afin d'appuyer l'innovation, par l'entremise de la Rampe de lancement de la CVMO, favorisera la formation de capital et la réduction du fardeau réglementaire et fera la promotion de la mise en œuvre de technologies visant à réduire les coûts et à accélérer l'innovation dans le secteur des services financiers.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Déterminer et recommander à la CVMO des améliorations aux processus, aux programmes et à la prise de décisions qui contribueront à la croissance économique et à l'innovation et élaborer des mesures de rendement pouvant servir à démontrer la réussite de la prestation.
- Superviser le processus de détermination continue des occasions de réduction du fardeau réglementaire, y compris la mise en œuvre de programmes de mobilisation auprès des participants au marché pour solliciter leurs idées et leurs commentaires.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'innovation permettant à la CVMO de mettre à l'essai des idées novatrices.
- Surveiller les initiatives d'innovation et de croissance économique et collaborer activement avec les centres d'innovation et les groupes similaires au sein des organismes de réglementation pertinents, nationaux et mondiaux.

Résultats prévus :

- Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation est entièrement opérationnel et exécute son mandat.

- Accélération de l'innovation dans les services financiers grâce à la prolifération de la technologie, à la réduction des coûts et à une concurrence accrue.
- Les répercussions des mesures réglementaires sont évaluées dans le contexte des participants au marché de petite ou moyenne taille.
- L'innovation accrue appuie la formation de capital et la croissance économique en Ontario.

3.2 Dialoguer avec les sociétés de technologie financière et soutenir l'innovation sur les marchés financiers

La CVMO continuera de communiquer avec le milieu des technologies financières afin de mieux comprendre ses besoins et de l'aider à comprendre les exigences réglementaires qui s'appliquent à leurs activités. De plus, par l'intermédiaire de la Rampe de lancement, la CVMO offrira un soutien direct aux entreprises de technologie financière novatrices en ce qui a trait à la compréhension des exigences réglementaires et pourrait offrir une souplesse quant à la façon dont ces entreprises respectent leurs obligations (p. ex., accorder des dispenses, fournir des conseils sur la façon de se conformer dans le cadre de nouveaux modèles d'affaires).

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Évaluer d'autres outils pour aider les entreprises de technologie financière qui le souhaitent à tester de nouveaux produits et services.
- Cerner les problèmes et les lacunes potentiels en matière de réglementation en lien avec le développement des technologies financières et intégrer les apprentissages tirés du travail avec des entreprises novatrices.
- Formuler des conseils et des avis sur les enjeux clés qui touchent ces entreprises.
- Travailler avec le Comité consultatif en matière de technologie financière de la CVMO pour veiller à ce que celle-ci soit réceptive aux problèmes uniques

auxquels font face les entreprises novatrices.

- Communiquer avec d'autres organismes de réglementation internationaux qui ont adopté des initiatives d'innovation semblables afin de mieux comprendre les tendances et les développements internationaux.
- Créer et mettre à jour une page Web réservée pour fournir au secteur des technologies financières des renseignements importants sur les exigences des lois sur les valeurs mobilières, y compris des renseignements pour les entreprises en démarrage visant à déterminer si la réglementation des valeurs mobilières s'applique à ces entreprises et, le cas échéant, de quelle façon.
- Collaborer avec le bac à sable réglementaire des ACVM pour obtenir des approbations en temps opportun permettant aux entreprises de technologie financière de l'Ontario de mener des activités au Canada en tant que sociétés inscrites (offrant de nouveaux produits et services) ou dans d'autres marchés.

Résultats prévus :

- Réduction des coûts et des délais de lancement des innovations
- Recherche, évaluation et mise en œuvre des outils potentiels
- Apprentissages tirés de la collaboration avec les entreprises innovantes servant à la modernisation de la réglementation au profit d'entreprises ontariennes
- Rétroaction positive de la part des intervenants concernant les conseils et le soutien fournis aux entreprises de technologie financière
- Lancement du site de la Rampe de lancement de la CVMO Mises à jour qui font état des avis, des communiqués de presse ou des conseils relatifs aux nouvelles technologies financières

OBJECTIF 4 : Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

La CVMO réglemente et soutient un secteur financier en constante évolution et hautement concurrentiel. Pour relever ces défis, elle a besoin d'une solide base organisationnelle constituée de personnes, de systèmes ainsi que de processus de gestion et d'analyse des données.

La CVMO continue d'améliorer ses effectifs en recherchant des employés possédant de solides aptitudes en matière de collecte de données, de renseignement et d'analyse qui peuvent repérer de façon proactive les problèmes émergents, surtout lorsque ces derniers ne correspondent pas aux modèles établis. La CVMO, comme plusieurs autres entreprises, doit relever d'importants défis pour attirer et maintenir en poste des personnes qui possèdent ces compétences, car elle exerce ses activités dans un marché concurrentiel où la demande de talents est élevée. La CVMO a également besoin de systèmes robustes pour gérer de grandes quantités de données et prendre en charge des techniques avancées d'analyse des données afin de mettre à jour les tendances et de détecter les situations de non-conformité. En relevant avec succès ces défis, la CVMO sera en mesure d'appliquer une réglementation efficace et efficiente qui produit de meilleurs résultats.

Priorités clés pour atteindre cet objectif

4.1 Poursuivre le réaménagement des systèmes nationaux des ACVM

Le réaménagement des systèmes nationaux des ACVM (maintenant appelés « SEDAR+ ») est un fondement essentiel pour que la CVMO devienne un organisme de réglementation plus axé sur l'analyse des données et sur les données probantes.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Appuyer l'initiative des ACVM pour mettre en œuvre SEDAR+, une base de données et un système modernes, accessibles, intégrés, consultables, sécurisés et robustes pour offrir des capacités qui

répondent aux exigences réglementaires existantes et qui peuvent être facilement modifiés pour répondre aux besoins futurs des participants au marché et des organismes de réglementation.

- Modifier la règle relative aux systèmes des ACVM et la règle relative aux droits d'utilisation des systèmes des ACVM.
- Terminer le travail sur les systèmes locaux de la CVMO et les processus connexes, les flux de travail et les politiques pour s'assurer qu'ils s'harmonisent avec SEDAR+ lors de leur lancement.

Résultats prévus :

- Lancement de SEDAR+ répondant aux besoins des utilisateurs et conforme aux systèmes locaux de la CVMO
- Fonctions opérationnelles améliorées et prestation de services plus efficace aux participants au marché
- Achèvement de la règle relative aux systèmes des ACVM et de la règle relative aux droits d'utilisation des systèmes des ACVM dans les délais applicables

4.2 Moderniser la plateforme technologique de la CVMO

La CVMO a planifié plusieurs initiatives stratégiques visant la modernisation de ses plateformes technologiques et la protection de l'information afin de soutenir de nouvelles démarches liées à ses travaux de réglementation et d'améliorer son efficacité en vue de l'obtention de résultats à cet égard.

4.2.1 Programme de gestion des données

La CVMO poursuivra la mise en place de son programme de gestion des données pluriannuel afin de soutenir de nouveaux systèmes d'affaires, de nouvelles démarches liées à ses travaux de réglementation et une efficacité accrue à cet égard.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Développement continu des demandes d'inscription de la CVMO intégrées à SEDAR+

- Amélioration des rapports et des analyses de données
- Poursuite des activités de gouvernance des données de la CVMO avec ajout d'éléments de données
- Élaboration d'une base de données améliorée sur les produits dérivés avec amélioration des rapports et des analyses

4.2.2 Modernisation des systèmes et résilience des TI

Des investissements importants dans la modernisation des TI relativement aux services d'infrastructure et aux logiciels d'entreprise sont prévus.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Remplacement du portail des formulaires électroniques et remplacement du système d'audience électronique
- Refonte du site Web de la CVMO
- Mises à niveau de la plateforme des devises et amélioration de divers systèmes de production internes

4.2.3 Programme de sécurité de l'information

La CVMO continuera de mettre en œuvre un programme de sécurité de l'information conforme au cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Améliorer les activités de sécurité de l'information en cours et atténuer les risques à la sécurité de l'information.
- Mettre en œuvre d'autres outils et technologies de sécurité de l'information.
- Poursuivre la formation continue sur la sensibilisation de tous les employés à la sécurité de l'information.

Résultats prévus :

- La mise en œuvre réussie du programme de gestion des données de la CVMO permet d'améliorer la gestion de la qualité et l'utilisation des données de la CVMO.
- La mise en œuvre d'outils et de technologies supplémentaires facilite

l'amélioration de la gestion et de l'analyse des données.

- Achèvement des activités de mise à niveau de la plateforme des devises au besoin
- La mise en œuvre réussie du programme de sécurité de l'information assure le fonctionnement sécuritaire des systèmes de la CVMO.

4.3 Assurer la compétitivité et des normes de service claires

La CVMO continuera de s'efforcer d'atteindre une norme mondiale d'excellence en matière de réglementation des valeurs mobilières.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Produire des rapports sur les paramètres de mesure de la compétitivité des marchés financiers ontariens par rapport à ceux d'autres territoires de compétences.
- Instaurer des normes de service améliorées et étendues couvrant un éventail plus large de processus et de services de réglementation.
- Faire le suivi des résultats par rapport à ces normes comparativement à ceux des organismes de réglementation des valeurs mobilières des principaux territoires de compétence.

Résultats prévus :

- Meilleure compréhension de la compétitivité relative des marchés financiers ontariens
- Meilleure analyse des services et des tendances
- Transparence améliorée pour les intervenants

4.4 Améliorer l'efficacité et la réactivité en matière de réglementation grâce à l'innovation interne

La CVMO reconnaît la valeur ajoutée découlant d'une réforme des processus internes et de meilleurs services et croit en cette valeur. La CVMO effectuera des

examens internes de ses processus réglementaires afin de cerner des occasions d'améliorer l'accessibilité, de gagner du temps ou d'économiser de l'argent et de rendre les interactions avec les entreprises plus faciles et plus efficaces.

Les mesures à prendre comprennent les suivantes :

- Fournir un cadre de travail, des normes communes et des outils pour s'adapter efficacement aux changements complexes et réaliser des avantages commerciaux.
- Aider le personnel à cerner et à éliminer de façon proactive les obstacles au changement.
- Évaluer les processus de réglementation internes de la CVMO et corriger les principales inefficacités de ces processus.

- Augmenter l'utilisation des demandes en ligne qui permettent de gagner du temps et de réduire la quantité de renseignements manquants.

Résultats prévus :

- Interactions avec les entreprises plus faciles et plus efficaces
- Amélioration de la culture de service et d'innovation au sein de la CVMO
- Démonstration par la CVMO de sa capacité à mettre en œuvre des changements transformationnels dans le cadre de projets et d'initiatives complexes

RISQUES

Principaux risques et stratégies d'atténuation

La CVMO doit gérer des risques de plus en plus diversifiés découlant du rythme du changement ainsi que de l'évolution et de la mondialisation continues des entités financières et de leurs activités. Elle doit comprendre ceux qu'elle réglemente pour pouvoir gérer les risques connus et réagir aux risques émergents plus rapidement et de façon plus appropriée. La CVMO applique la norme internationale pour la gestion des risques ISO 31000 à sa gestion du risque d'entreprise. Pour cela, elle fait appel à un cadre de gestion des risques adopté en novembre 2012.

Principaux éléments du cadre de gestion des risques de la CVMO

L'objectif du cadre est d'incorporer la gestion des risques au sein de tous les éléments de ses activités, à tous les échelons du personnel. Le cadre établit un processus pour cerner et évaluer les risques, ainsi que pour mettre en valeur et passer en revue les contrôles. Voici les principaux avantages du cadre :

- promouvoir une culture de conscience du risque au sein de la CVMO;
- harmoniser la tolérance au risque de la CVMO à son orientation stratégique;
- détecter et gérer les risques d'entreprise;
- fournir d'importants renseignements en vue de la définition de l'orientation stratégique et du plan d'activités de la CVMO;
- permettre la gestion proactive des risques, l'amélioration des mesures de rendement, l'établissement des priorités en ce qui concerne les initiatives et l'affectation plus stratégique des ressources.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques peuvent être liés à

des menaces visant la réputation, la stratégie ou les activités réglementaires de la CVMO, ou l'omission de tirer profit d'occasions. La CVMO cherche à atténuer suffisamment les risques stratégiques et commerciaux les plus susceptibles de nuire à l'accomplissement de son mandat. L'inventaire des risques d'entreprise de la CVMO est un élément clé de ses processus de gestion des risques et de planification des activités.

Inventaire des risques d'entreprise

Les renseignements recueillis grâce au processus de gestion des risques sont sauvegardés dans l'inventaire des risques d'entreprise de la CVMO. Cet inventaire offre l'affichage descendant ou ascendant des risques et des contrôles de la CVMO. La portion descendante décrit l'environnement dans lequel la CVMO œuvre, alors que la portion ascendante traite des risques opérationnels quotidiens qui pourraient influencer sur sa capacité à faire son travail. Le Comité de gestion des risques, composé des cadres et des dirigeants supérieurs de la CVMO, effectue un examen trimestriel de l'inventaire des risques d'entreprise pour cerner toute modification importante du profil de risque de la CVMO, y compris tout risque nouveau ou émergent. Cette information est signalée au Comité de gestion des risques du conseil d'administration, ainsi qu'au conseil d'administration.

Risques commerciaux

La CVMO a établi des politiques et des processus pour cerner, gérer et surveiller les risques opérationnels et commerciaux qui pourraient avoir une incidence sur sa situation financière et sa capacité de mener ses activités habituelles. La direction assume la responsabilité de la surveillance du contrôle continu des risques opérationnels en assurant la mise en place de procédures, de

contrôles internes et de processus appropriés, ainsi que d'autres mesures, notamment les mesures de conformité.

Le Code de conduite et les pratiques de gouvernance de la CVMO établis par son conseil d'administration sont accessibles à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Audit interne

L'audit interne réalisé par la CVMO constitue une assurance et un service consultatif offert au conseil d'administration et à la direction. La fonction d'audit interne est régie par une Charte d'audit interne approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel approuvé par le conseil. Les rapports trimestriels et les mises à jour sont remis au Comité de gestion des risques du conseil d'administration et un rapport annuel sur les résultats de tous les engagements relatifs à l'audit interne est remis au conseil d'administration.

Risques opérationnels

Risques liés aux systèmes

Le groupe responsable des services de l'information de la CVMO surveille et passe en revue les systèmes et l'infrastructure de la CVMO pour maintenir leur fonctionnement optimal. La CVMO effectue également des évaluations régulières de la sécurité et de la vulnérabilité pour mettre en évidence les secteurs de risque potentiels. Toutes les recommandations clés font l'objet d'un suivi et les progrès réalisés pour régler les points soulevés sont communiqués au Comité de gestion des risques du conseil d'administration. La CVMO a un Bureau de la sécurité de l'information et un chef de la sécurité de l'information chargés de concevoir, de mettre en œuvre et de mettre à jour son programme de sécurité de l'information.

La CVMO s'appuie sur les systèmes nationaux des ACVM pour de nombreux dépôts réglementaires et certains services de perception des droits. Ces systèmes sont exploités par CGI. Les ACVM exigent que CGI fournisse un rapport d'audit annuel

effectué par un tiers (ICCA 3416 – Type II) fondé sur un examen et une évaluation de la conception des contrôles internes, de l'efficacité des systèmes nationaux et des services externes offerts par CGI. De plus, CGI doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans.

Poursuite des activités

La CVMO dispose d'un plan exhaustif de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels en cas de perturbations internes ou externes. Le plan fait l'objet d'améliorations et d'examen constants et intègre des stratégies pour s'attaquer efficacement à divers scénarios de perturbation des marchés. L'essai le plus récent de reprise après sinistre de la CVMO a été effectué en avril 2019.

Risque financier

La CVMO maintient des contrôles financiers internes rigoureux, comprenant la supervision par la direction afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ces contrôles font l'objet d'examen annuels dans le cadre du programme de contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF). Les fluctuations du marché continuent d'influencer notre capacité à prévoir les produits; bien que ce risque ne doive pas nuire aux activités de la CVMO.

Risque juridique

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des procédures de défense dans le cadre d'instances judiciaires découlant de la conduite normale de ses affaires.

Principaux risques et mesures d'atténuation

Les risques clés triés par catégorie, ainsi que les mesures d'atténuation, sont énumérés dans le tableau suivant.

Principaux risques et mesures d'atténuation

Catégorie de risque	Risques	Description du risque	Mesures d'atténuation
Stratégique	Gestion des données et analyse	La direction est incapable d'accéder à des données suffisantes ou appropriées, ou de les analyser en vue d'obtenir de l'information commerciale et d'accroître la productivité et l'efficacité d'une façon qui pourrait avoir une incidence considérable sur la gestion des activités de base de l'organisme et la réalisation des plans stratégiques.	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue des paramètres de mesure et du rendement dans les rapports internes et externes. Programme de gestion des données (PGD) de la CVMO en cours afin d'élaborer un cadre de gouvernance et une méthode de gestion des données convenant à l'usage prévu, y compris la mise en place d'un bureau de gestion des données d'entreprise.
Efficacité réglementaire	Fardeau réglementaire	La réglementation, les processus et (ou) les systèmes opérationnels de la CVMO entravent le fonctionnement de marchés justes et efficaces et empêchent la formation du capital	<ul style="list-style-type: none"> Analyses de l'incidence réglementaire réalisées pour toutes les nouvelles politiques afin d'évaluer les différentes options d'élaboration de politiques, y compris le maintien du statu quo. Initiative ciblée d'allègement du fardeau réglementaire en place pour réduire celui-ci tout en favorisant la protection des investisseurs
Efficacité réglementaire	Efficacité de l'application de la loi	Les procédures de gestion des dossiers et d'exécution ne permettent pas de cerner les problèmes critiques, ne sont pas du tout harmonisées aux priorités stratégiques et entraînent des retards indus sur le plan des enquêtes et des poursuites.	<ul style="list-style-type: none"> Le processus de triage détermine les principaux problèmes à examiner. Bureau de dénonciation en place pour améliorer les sources de dossiers crédibles
Efficacité réglementaire	Activité quasi criminelle et criminelle	Les infractions criminelles et quasi criminelles entraînant des infractions au droit des valeurs mobilières surviennent à une échelle qui pourrait nuire considérablement aux investisseurs ou à l'intégrité des marchés.	<ul style="list-style-type: none"> Personnel dévoué possédant de l'expérience des enquêtes d'application de la loi et des poursuites qui détecte les infractions criminelles et quasi criminelles dans le cadre du mandat de la CVMO, qui fait enquête à cet égard et qui intente des poursuites Protocoles internes stricts mis en place pour assurer l'intégrité requise des éléments de preuve et des processus, qui sont distincts du travail d'application de la réglementation

Efficacité réglementaire	Fraudes et escroqueries en matière de valeurs mobilières par les participants au marché	Une fraude à grande échelle en matière de valeurs mobilières est perpétrée par un participant au marché.	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures de contrôle sont en place pour les activités de surveillance, de conformité et d'application mettant en cause des participants au marché. • Examen en temps opportun de toutes les plaintes et de toutes les indications reçues par la CVMO au sujet d'infractions potentielles à la réglementation • Programme de dénonciation incitant le signalement des activités frauduleuses
Efficacité réglementaire	Supervision des personnes et des compagnies inscrites	La supervision des personnes et des compagnies inscrites ne parvient pas à détecter en temps opportun et à régler un cas important de non-conformité à la réglementation.	<ul style="list-style-type: none"> • Processus d'inscription robuste mis en place en vertu duquel tous les candidats font l'objet d'une évaluation préalable à l'inscription • Les programmes d'orientation et de sensibilisation des personnes et des compagnies inscrites renforcent les attentes en matière de connaissance du client, de connaissance du produit et de convenance, entre autres sujets. • Examen et analyse de tous les états financiers et des calculs du capital déposés par les personnes et les compagnies inscrites • Coordination avec les OAR pour favoriser une surveillance cohérente de la conformité • Participation au bac de sable des ACVM et des autres organismes de réglementation axés sur la technologie financière
Fonctionnement	Livraison du projet des ACVM	La CVMO n'a pas réussi à réaliser les principaux projets des ACVM (objectifs, portée, budget ou calendrier).	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité de coordination des politiques des ACVM examine toutes les nouvelles initiatives stratégiques potentielles et en établit l'ordre de priorité. • Solide gestion de projet en place pour les initiatives clés • Détermination des affectations des ressources et des dépendances à l'échelle des ACVM • Engagement et surveillance continus des travaux d'élaboration des politiques par les présidents des ACVM, les directeurs généraux des ACVM, la CVMO et le comité de coordination des politiques.

Fonctionnement	Livraison du projet de la CVMO	La CVMO n'a pas réussi à réaliser les principaux projets opérationnels (objectifs, portée, budget ou calendrier).	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de projet en place pour les initiatives clés • Détermination des affectations des ressources et des dépendances à l'échelle de la Commission • Les budgets et les prévisions sont préparés et tenus à jour. • La gestion de la portée est étroitement maintenue. • Projets examinés, évalués et classés en fonction d'analyses de rentabilité bien définies, en harmonie avec les objectifs stratégiques de la CVMO • Analyses de l'incidence de la réglementation réalisées à des stades précoces afin d'évaluer si la solution stratégique est appropriée.
Fonctionnement	Confidentialité et protection des données	Les contrôles de la confidentialité et de la protection des données de la CVMO sont compromis ou inefficaces pour protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données.	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau chargé de la sécurité de l'information avec des politiques, des procédures et des contrôles en place • Feuille de route des activités pluriannuelles de sécurité de l'information préparée
Fonctionnement	Cybersécurité	Un incident de cybersécurité important se produit à la CVMO.	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau chargé de la sécurité de l'information avec des politiques, des procédures et des contrôles en place • Une feuille de route des activités pluriannuelles de sécurité de l'information a été préparée, conformément au cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology (NIST).

RESSOURCES HUMAINES

Plan relatif aux ressources humaines

La stratégie de la CVMO en matière de ressources humaines est de créer un milieu de travail attrayant, moderne et performant où tous les gestionnaires gèrent très bien les talents et où tous les employés s'investissent beaucoup dans leur travail. Le plan relatif aux ressources humaines de la CVMO comporte quatre principaux objectifs.

Domaine d'intérêt	Stratégies/plans
Créer un milieu de travail attrayant, moderne et performant.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir une forte mobilisation des employés grâce à des initiatives ciblées de réponses aux sondages destinés aux employés et en tirer parti. • Établir et administrer des pratiques de rémunération permettant d'attirer et de maintenir en poste des employés ayant les compétences et l'expérience nécessaires pour régler efficacement les marchés financiers et permettre à la CVMO de réaliser son mandat et ses priorités, en se comparant notamment au bassin de talents au sein duquel elle recrute (éventail d'organismes publics, de sociétés privées et d'organismes de services financiers dans la région du Grand Toronto). • Continuer à créer un milieu sain et inclusif au sein de la CVMO. • Continuer à faire progresser la stratégie de pérennité des avantages sociaux.
Créer d'excellents gestionnaires de talents.	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de perfectionner les leaders actuels et émergents dans le cadre du programme de renforcement du leadership de la CVMO, qui offre de l'accompagnement professionnel, de la formation en classe et des activités d'apprentissage autonome, des séances d'apprentissage avec des pairs et des outils de gestion.
Appuyer la réorganisation réussie et la continuité.	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et mettre en œuvre un plan stratégique en matière d'effectif qui tient compte de nos besoins actuels et futurs en matière de talents : <ul style="list-style-type: none"> ○ déterminer, surveiller et gérer les risques en cette matière afin d'en atténuer l'incidence sur les activités; ○ élargir les démarches en matière de dotation en personnel et les relations de travail afin d'accroître la capacité de la CVMO d'attirer, de maintenir en poste et de miser sur du personnel ayant des compétences et une expérience spécialisées; ○ Continuer à renforcer et à consolider les pratiques en matière de planification de la relève et de recensement des talents en vue d'assurer un bassin de talents solide pour pourvoir les postes essentiels au sein de l'organisme; ○ continuer à offrir des programmes ciblés de perfectionnement des employés, en matière notamment de leadership, d'encadrement et d'apprentissage fondé sur les compétences, permettant ainsi de renforcer le rendement organisationnel. Cette année, nous nous concentrerons sur l'analyse des données et la gestion du changement. ○ Continuer d'élaborer une culture de l'apprentissage et de perfectionnement qui offre des possibilités de croissance professionnelle et favorise l'administration d'une réglementation efficace. • Mettre en œuvre des programmes et des pratiques de gestion du changement

Domaine d'intérêt	Stratégies/plans
	<p>qui permettent aux employés d'atteindre efficacement les résultats opérationnels dans un environnement d'affaires complexe, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Fournir aux employés de la formation et un accès à l'information, aux outils et aux ressources qui les aideront à s'adapter au changement et à susciter le changement ○ Intégrer une méthodologie de changement cohérente dans toutes les initiatives clés afin d'assurer la réussite des activités de planification et d'exécution de projets.
<p>Fournir des services fondamentaux de RH de première classe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la capacité de réagir aux enjeux émergents et à la complexité organisationnelle en augmentant les connaissances et la capacité de fournir aux clients qui sont des dirigeants et des gestionnaires, des services consultatifs fiables et exacts en temps opportun dans lesquels ils peuvent avoir confiance. • Continuer de surveiller le tableau de bord sur le personnel de la CVMO et d'en faire rapport pour étudier les données permettant d'orienter la prise de décisions. • Continuer d'appliquer des pratiques de recrutement modernes pour trouver les meilleurs candidats pour les postes de la CVMO, améliorer le processus de mise en candidature et de prise de décision pour les candidats et maximiser les gains d'efficacité pour tous les intervenants du processus de recrutement et d'intégration.

COMMUNICATIONS

Plan de communication et d'affaires publiques

Orientation stratégique

- Accorder la priorité à la consultation, aux communications et aux interactions avec les intervenants quant au travail en cours de la CVMO visant à réduire le fardeau réglementaire.
- Tirer parti des stratégies d'écoute actuelles pour comprendre les voies de communication privilégiées des intervenants et élaborer des démarches adaptées en conséquence.
- Énoncer de façon claire et cohérente les priorités et les résultats de la CVMO auprès des auditoires internes et externes.
- Mettre l'accent sur les principaux sujets prioritaires (plus précisément, réduire le fardeau réglementaire, moderniser la réglementation, promouvoir la confiance à l'endroit des marchés, faciliter l'innovation, stabilité financière) et assurer la diffusion cohérente des messages clés dans tous les canaux de communication.
- Communiquer de façon transparente et mesurable de sorte que les investisseurs et autres intervenants comprennent ce que nous faisons, comment nous le faisons et s'engagent activement dans notre travail.
- Assurer une diffusion maximale en mettant en œuvre des stratégies de communication intégrées qui mettent à profit tous les outils, ressources et médias (notamment les communications numériques et les médias sociaux d'entreprise).

Communications externes et sensibilisation

La CVMO accueille favorablement les commentaires des intervenants et s'assure

que les participants au marché et investisseurs connaissent ses processus, ses points de contact, ses priorités et ses pratiques. La CVMO s'est dotée d'une stratégie de communication exhaustive avec les intervenants axée sur les communications intégrées et l'établissement de relations avec le secteur et les groupes d'intervenants. La Direction des communications organise et supervise des activités d'entreprise et des tables rondes qui démontrent son solide leadership, mobilisent les intervenants et alimentent les discussions sur les priorités et les initiatives stratégiques de la CVMO. Elle conseille les directions responsables de la réglementation sur les activités de sensibilisation (p. ex., tables rondes sur les politiques, webinaires, réunions individuelles) pour s'assurer que les objectifs de communication sont atteints, en élaborant du contenu et des remarques de la direction qui exposent clairement les objectifs et les priorités clés de la CVMO.

Dialogue de la CVMO

Chaque année, l'événement Dialogue avec la CVMO attire 400 participants au marché chevronnés et bénéficie d'une couverture médiatique importante. L'événement comprend des discussions plénières avec des leaders d'opinion reconnus à l'échelle internationale et des experts en politiques de partout dans le monde.

Le thème de Dialogue avec la CVMO 2019 était la Réglementation pour la confiance et la croissance et l'événement portait sur la façon dont la confiance à l'égard des marchés financiers soutient la capacité à créer de la valeur, à bâtir de la richesse et à stimuler l'innovation. Parmi les conférenciers, on comptait l'honorable Rod Phillips, ministre des Finances, Stephen S. Poloz, gouverneur de la Banque du Canada, Jeremy Rudin, surintendant du BSIF, et Robert Cook,

président et chef de la direction de la FINRA.

La planification de la conférence Dialogue avec la CVMO 2020 est en cours.

Affaires publiques

De plus, la Direction des communications élabore et met en œuvre des stratégies de communication pour s'assurer que les priorités, les politiques et les initiatives de la CVMO sont clairement communiquées aux participants au marché et aux investisseurs et qu'elles s'harmonisent avec les priorités du gouvernement, dont la réduction du fardeau réglementaire. Ce groupe recherche des occasions de maximiser la visibilité de la réduction du fardeau réglementaire à l'aide de toutes les voies et plateformes disponibles, y compris les médias, les outils de communication numérique et les médias sociaux. Il élabore également des stratégies de communication afin d'atténuer les problèmes qui risquent de compromettre la confiance du public à l'égard des marchés financiers ontariens.

Communications internes

Les communications internes de la CVMO mettent l'accent sur l'amélioration continue de l'engagement du personnel. Cette année, la priorité sera accordée à l'embauche de personnel dans le cadre des efforts de

réduction du fardeau réglementaire et des autres priorités de la CVMO (p. ex. assemblées des investisseurs et séances de questions et réponses avec les cadres supérieurs) et aux améliorations apportées à l'intranet qui permettront d'améliorer la collaboration et la productivité, de simplifier les communications et d'en accroître l'utilisation par les intervenants.

Refonte du site Web de la CVMO

Des mises à jour des systèmes, des processus et du contenu sont nécessaires pour réaliser des gains d'efficacité, respecter les normes d'accessibilité et répondre aux besoins en évolution des intervenants. La refonte du site Web de la CVMO, www.OSC.ca, remplacera la technologie vieillissante, améliorera la sécurité, rationalisera le contenu, améliorera la capacité de recherche et la convivialité et répondra aux normes d'accessibilité. La CVMO apportera des améliorations fondamentales hautement prioritaires et augmentera la capacité pour prendre en charge de nouveaux formats de contenu à l'avenir. La refonte mettra l'accent sur l'amélioration de la prestation de services aux participants au marché et aux investisseurs en rationalisant et en simplifiant les communications en ligne.

PARAMÈTRES DE MESURE

Mesure du rendement

La mesure efficace du rendement donne un aperçu des activités, appuie la planification et les décisions, promeut une culture de responsabilisation et permet de surveiller le rendement.

Mesures du rendement

La CVMO fait le suivi de son rendement par rapport à une série de mesures. Ces mesures visent les intrants, les activités, les extrants et les résultats (comme cela est indiqué dans la section Orientation stratégique du présent plan).

Les mesures des intrants, des activités et des extrants comprennent des mesures de volume comme le nombre de dépôts de prospectus examinés, le nombre de vérifications de conformité effectuées, les délais d'opérations, les normes de service et l'avancement des projets. Lorsqu'elles sont suivies au fil du temps, ces mesures viennent appuyer la détection des tendances, la détermination des problèmes et des risques émergents, la gestion de projet, la gestion de la charge de travail et l'affectation plus efficace des ressources.

Les mesures des résultats indiquent si les objectifs, les stratégies et les buts prévus par la loi pour la CVMO sont atteints. Les incidences de la réglementation, des activités de supervision et des interventions sont plus complexes à quantifier puisqu'elles se produisent au fil du temps, qu'elles sont souvent moins tangibles et qu'elles résultent de plusieurs facteurs. Dans le cas des activités axées sur le marché, les résultats sont mesurés, par exemple, en fonction des taux de conformité (p. ex., mesurés par le nombre de constatations importantes dans le cadre des examens de la conformité ainsi que le nombre et le type de cas d'inconduite

déterminés), du nombre et du type de plaintes des investisseurs, de l'évolution des taux de littératie des investisseurs et de la réussite des activités d'application de la loi. Dans le cas des activités internes, la CVMO mesure les résultats, par exemple, en fonction des taux de maintien en poste et de satisfaction des employés, ainsi que du respect du budget. De plus, la CVMO mène des études sur l'incidence de la réglementation. Ces études comprennent des analyses qualitatives et quantitatives des avantages et des coûts de la réglementation et sont réalisées avant l'instauration d'une nouvelle règle et de plus en plus souvent après l'adoption afin d'évaluer l'incidence à moyen et à long terme des règles mises en œuvre. Conformément au plan en cinq points, la CVMO élargit ses efforts dans ce domaine en vue d'améliorer la mobilisation des intervenants et d'accroître la transparence des répercussions des nouvelles règles.

En plus de ces mesures, la CVMO suit un large éventail d'indicateurs relatifs à l'environnement économique et commercial (p. ex., composition de la population réglementée, niveaux d'activité des marchés). Ces indicateurs fournissent des renseignements contextuels essentiels permettant d'expliquer les tendances et les écarts par rapport aux mesures des intrants, des activités, des extrants et des résultats. La CVMO fait également le suivi de divers renseignements relatifs à la sensibilisation et à l'éducation des investisseurs et aux effets générés par le Bureau des investisseurs.

Rapports sur le rendement

La CVMO produit régulièrement des rapports sur le rendement, tant à l'interne qu'à l'externe. À l'interne, la CVMO présente des

rapports généraux et de gestion à la haute direction et au conseil d'administration chaque trimestre. Les directions de la CVMO ont défini des indicateurs pour les rapports de gestion trimestriels. Les rapports sont continuellement peaufinés pour étayer des discussions ciblées et judicieuses sur les politiques et les activités. À l'externe, la CVMO a pris un engagement en matière de responsabilisation et de transparence à l'égard des intervenants et utilise une variété de méthodes et d'outils de production de rapports à l'appui de cet objectif.

Chaque année, la CVMO publie son énoncé de priorités qui établit ses priorités et ses initiatives en matière d'administration de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). Les parties intéressées ont la possibilité de formuler des commentaires sur l'ébauche du document avant qu'il ne soit publié et remis au ministre des Finances. L'énoncé de priorités détermine également des activités précises et les principaux résultats attendus pour chaque priorité. Les principales activités et les résultats attendus tirés de l'Énoncé de priorités de 2019-2020 se trouvent dans la section « Orientation stratégique –

Programmes et activités actuels et futurs » de ce plan d'activités.

La CVMO publie aussi un rapport en ligne faisant état des progrès réalisés relativement aux questions abordées dans l'énoncé des priorités de l'exercice précédent.

La CVMO publie un rapport annuel sur ses activités. S'y ajoutent d'autres rapports annuels propres aux directions, comme le rapport annuel de la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité, celui de la Direction du financement des entreprises et le Praticien des fonds d'investissement.

La CVMO publie annuellement le document « Engagement de la CVMO en matière de service : Nos normes de service et nos échéances », un rapport de rendement détaillé relativement à un large éventail de cibles en matière de service. Ce document est accessible sur le [site Web de la CVMO](#). Reportez-vous à la section suivante pour un exposé sur les paramètres de l'engagement en matière de service.

PARAMÈTRES DE MESURE

Engagement en matière de service

Paramètres de l'engagement de la CVMO en matière de service

La CVMO publie annuellement le document intitulé *Engagement de la CVMO en matière de service : Nos normes de service et nos échéances* dans le cadre de son engagement en matière de responsabilisation et de transparence. Le document énonce ce à quoi les intervenants peuvent s'attendre lorsqu'ils transigent avec la CVMO en résumant les échéances cibles de réponse aux questions et aux demandes de renseignements et de présentation aux fins d'examen des documents de placement, des demandes et autres documents devant être déposés. Les tableaux suivants présentent le rendement de la CVMO par rapport aux échéances cibles au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2019-2020. La section indiquant l'état montre une case verte quand les objectifs ont été atteints pour l'ensemble de l'année et une case jaune quand l'objectif n'a pas été atteint au cours de l'année entière.

La section des remarques donne une explication lorsqu'un objectif n'a pas été atteint.

Dans le plan en cinq points du gouvernement et le rapport intitulé « Réduction du fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario » (« rapport »), la CVMO s'est engagée à améliorer et à étendre les normes de service. Les résultats par rapport à ces normes seront suivis par rapport à ceux des organismes de réglementation des valeurs mobilières des principaux territoires de compétence. La CVMO entreprendra l'examen de ses normes de service au cours de la prochaine année. Les progrès réalisés dans le cadre de cet examen seront inclus dans les mises à jour régulières sur les progrès réalisés par rapport aux mesures promises dans le rapport.

Légende des états

Indicateur de service atteint



Indicateur de service non atteint



Fonds d'investissement et produits structurés

Activité	Objectif	T1	T2	T3	T4	État	Notes
Lettres de commentaires sur les prospectus terminées	80 % dans les 10 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %			
Examens des prospectus terminés	80 % dans les 40 jours ouvrables	100 %	95 %	100 %			
Demandes de dispense terminées	80 % dans les 40 jours ouvrables	92 %	100 %	96 %			
Modifications aux lettres de commentaires terminées	80 % dans les 3 jours ouvrables	98 %	100 %	100 %			
Modifications aux accusés de réception terminées	80 % dans les 40 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %			

Ressources humaines et services généraux – Gestion des documents et de l'information

Activité	Objectif	T1	T2	T3	T4	État	Notes
Demandes de dossiers de la CVMO entrantes dont la réception est confirmée	100 % d'ici la fin de la prochaine journée ouvrable	100 %	100 %	100 %			
Demandes de dossiers de la CVMO terminées	100 % dans les 5 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %			
Demandes de dossiers d'inscription entrantes dont la réception est confirmée	100 % d'ici la fin de la prochaine journée ouvrable	100 %	100 %	100 %			
Demandes de dossiers d'inscription terminées	100 % dans les 5 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %			

Stratégie et recherche en matière de réglementation – demandes de renseignement et InfoCentre

Activité	Objectif	T1	T2	T3	T4	État	Notes
Demandes de renseignements par téléphone traitées	Dans la même journée/sur-le-champ	96 %	97 %	96 %			<ul style="list-style-type: none"> Les résultats trimestriels dépassent les normes de l'industrie. 3 % des appels sont interrompus en moins de 10 secondes; ne sont pas sous le contrôle des InfoCentres (p. ex., appels automatisés, signal perdu). 1 % des appels sont interrompus en raison des variations imprévisibles du volume d'appels pouvant survenir au cours de la journée.
Demandes de renseignements ou plaintes écrites traitées	Dans les 3 jours ouvrables	95 %	97 %	98 %			<ul style="list-style-type: none"> 98 % terminées dans les 3 jours ouvrables Un petit pourcentage de demandes de renseignements écrites a été terminé après trois jours en raison de la complexité ou de la nouveauté des questions.

Financement des entreprises

Activité	Objectif	T1	T2	T3	T4	État	Notes
Lettres de commentaires sur les prospectus (version longue) terminées	80 % dans les 10 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %			
Lettres de commentaires sur les prospectus (version courte) terminées	80 % dans les 3 jours ouvrables	93 %	100 %	100 %			
Accusés de réception de prospectus terminés	80 % dans les 40 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %			
Demandes de dispense terminées	80 % dans les 40 jours ouvrables	100 %	94 %	100 %			
Prospectus définitifs reçus	100 % des documents déposés au plus tard à midi	100 %	100 %	100 %			
Modifications aux lettres de commentaires terminées	80 % dans les 3 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %			
Modifications aux accusés de réception terminées	80 % dans les 40 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %			

Réglementation des personnes et sociétés inscrites et conformité

Activité	Objectif	T1	T2	T3	T4	État	Notes
Nouvelles demandes d'inscription reçues	95 % dans les 5 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %			
Nouvelles demandes d'inscription évaluées	80 % dans les 90 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %			
Nouvelles demandes de particuliers (représentants de courtier) évaluées	80 % dans les 5 jours ouvrables	88 %	91 %	99 %			
Nouvelles demandes de particuliers (représentants-conseils et agents de conformité principaux) évaluées	80 % dans les 20 jours ouvrables	82 %	90 %	90 %			
Avis de cessation d'emploi terminés	95 % dans les 5 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %			
Demandes de dispense terminées	80 % dans les 40 jours ouvrables	80 %	100 %	80 %			

BUDGET

Résumé financier

Résumé financier 2019-2020

Le total prévu des produits de 131,4 millions de dollars de 2019-2020 est de 4,6 millions de dollars (3,6 %) supérieur au budget de 2019-2020, en raison principalement de la hausse des produits découlant des droits de participation. Le total prévu des charges de 125,1 millions de dollars est inférieur au budget de 3,4 millions de dollars (2,7 %), en raison principalement de la hausse des recouvrements des coûts d'application de la loi, du produit de l'assurance à la suite d'une inondation en 2018, de la réduction des dépenses d'administration et de services professionnels. Ces économies sont partiellement compensées par la hausse des salaires en raison principalement d'un taux de postes vacants inférieur à ce jour comparativement à l'allocation pour postes vacants prévue. Une allocation pour postes vacants est incluse dans le budget en fonction des tendances des dernières années.

L'excédent prévu pour l'exercice 2019-2020 est de 93,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation prévue de 6,3 millions de dollars par rapport à l'exercice 2018-2019. Cet excédent s'est lentement accumulé pour entreprendre les changements nécessaires aux systèmes et aux locaux en cours dans le cadre de projets pluriannuels.

Modifications de la règle relative aux droits

Les droits demeurent inchangés par rapport à 2018-2019, comme l'indiquent les règles de la CVMO en matière de droits (13-502 et 13-503). Les droits de participation, qui représentent la source de revenus la plus importante, n'ont pas changé depuis avril 2014.

La croissance des marchés financiers et la baisse des dépenses devraient entraîner une augmentation de l'excédent de produits sur les charges et une baisse des dépenses en immobilisations par rapport aux projections financières initiales de la CVMO pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020.

La CVMO prévoit maintenir les règles tarifaires existantes pendant une autre période de trois ans jusqu'au mois de mars 2024.

Puisque la structure des droits est conçue de manière à recouvrer les coûts, l'excédent existant, le niveau projeté des produits et des charges, les dépenses en immobilisations et le niveau de liquidités requis pour financer les activités pendant les replis des marchés sont pris en compte lors de la détermination des droits appropriés.

Démarche de budgétisation pour 2020-2021

L'énoncé de priorités de 2019-2020 de la CVMO énonce les priorités clés de la CVMO, qui sont des facteurs déterminants de l'augmentation des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2020-2021 de la CVMO, y compris les investissements ciblant les domaines suivants :

- Ressources consacrées à l'exécution du plan en cinq points du gouvernement de l'Ontario. La CVMO est en train de procéder à une réorganisation afin de fournir les ressources et l'orientation nécessaires pour exécuter le plan, y compris l'établissement d'un Bureau de la croissance économique et de l'innovation.

- Augmentation des coûts administratifs, en raison principalement de la hausse des coûts au chapitre des technologies de l'information. Alors que la Commission continue d'investir dans la technologie pour axer davantage la CVMO sur les données, de plus en plus d'applications et d'infrastructures migrent vers le nuage. Le passage à l'infonuagique devrait délaissier le modèle de coûts traditionnel reposant sur les dépenses en immobilisations.
- La rénovation des installations (y compris les locaux supplémentaires loués à l'intérieur du bâtiment actuel) pour optimiser l'utilisation de l'espace et l'accessibilité
- Hausse des amortissements, principalement attribuable aux dépenses en immobilisations se rapportant aux projets pluriannuels de la CVMO suivants : le programme de gestion des données, qui vise à mettre en place de nouveaux systèmes améliorés de gestion et de gouvernance des données et d'analyses de rapports, et la remise en état des installations susmentionnée.

Les produits prévus au budget suivent le rythme des prévisions globales, tenant compte d'une croissance modérée basée sur les tendances historiques, partiellement contrebalancés par une réduction du nombre de dépôts facturables découlant des initiatives prévues de réduction du fardeau réglementaire.

Le budget des dépenses d'exploitation est de 5,1 % supérieur à celui de 2019-2020 et de 8,0 % supérieur aux prévisions de 2019-

2020. Les salaires et les avantages sociaux, d'un montant de 97,6 millions de dollars, soit 72,3 % du budget, comprennent une augmentation de 3,6 millions de dollars, soit de 3,8 %, par rapport aux prévisions de 2019-2020. L'augmentation du budget est nécessaire pour soutenir les investissements indiqués ci-dessus.

La hausse du budget d'immobilisations tient surtout compte des dépenses reportées de 2019-2020 destinées à la rénovation des installations.

Exigences relatives au flux de trésorerie

Le solde de trésorerie de la CVMO devrait être de 101,0 millions de dollars (y compris les réserves) au 31 mars 2020. La CVMO commencera à puiser dans sa trésorerie au cours de l'exercice 2020-2021 pour les raisons suivantes : a) des programmes d'immobilisations pluriannuels ciblés; b) des coûts d'exploitation supplémentaires pour appuyer le plan en cinq points du gouvernement. Ces initiatives devraient réduire notre situation de trésorerie à 69,5 millions de dollars d'ici mars 2023, ce qui représente environ six mois de frais d'exploitation. Les produits de la CVMO provenant des droits de participation (85 % du total des produits) sont directement liés à la croissance des sociétés, de l'industrie et des marchés en général. En raison de l'absence de contrôle sur la plupart des produits, une réserve de liquidité adéquate est nécessaire pour que la CVMO continue de s'acquitter de son mandat si des événements défavorables liés au marché surviennent.

Excédent/déficit des produits sur les charges (en millions de dollars)	Prévisions 2019-2020	Budget 2020-2021	Écart Favorable/ (Défavorable)	Écart Favorable/ (Défavorable)
Produits	131,4 \$	130,3 \$	(1,1 \$)	(0,8 %)
Charges**	125,1 \$	135,1 \$	(10,0 \$)	(8,0 %)
Excédent des produits sur les charges	6,3 \$	(4,8 \$)	(11,1 \$)	
Dépenses en immobilisations	4,7 \$	9,9 \$	(5,2 \$)	(110,6 %)

** *Déduction faite des recouvrements et des frais financiers*

	Approuvé 2019-2020	Approuvé 2020-2021	Écart
Ressources humaines	615	628	2,1 %

Budget de fonctionnement et affectation du personnel de la CVMO 2020-2021 Dépenses budgétisées – 135,1 millions de dollars * Total 628 employés (507 employés du service à la clientèle)		
Politiques et fonctionnement - réglementation des marchés Budget – 114,8 millions \$ 452 employés	Politiques et fonctionnement - services consultatifs de réglementation Budget – 14,3 millions \$ 42 employés	Bureaux de la direction Budget – 6,0 millions \$ 13 employés

* *Les coûts des services de soutien ont été réaffectés aux activités de services à la clientèle.*

Excédent prévu sur trois ans

(en millions de dollars)	Budget 2020-2021	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023
Total des produits	130,3 \$	130,7 \$	131,3 \$
Total des charges**	135,1 \$	137,5 \$	140,6 \$
Excédent/(déficit)	(4,8 \$)	(6,8 \$)	(9,3 \$)
Excédent d'ouverture	93,8 \$	89,0 \$	82,2 \$
Excédent à la fermeture	89,0 \$	82,2 \$	72,9 \$

** Déduction faite du recouvrement des coûts d'application de la loi ainsi que du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs.

Les hypothèses relatives aux produits prévus en 2021-2022 et 2022-2023 sont comparables aux produits prévus en 2019-2020.

L'augmentation des charges prévues en 2021-2022 et en 2022-2023 est principalement attribuable à l'inflation générale.